# TRAIT-D'UNION – JUILLET 2013
# SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

## Le Mot du Maire

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

Comme nous en avons pris l'habitude depuis plus de 5 ans maintenant, l'arrivée des vacances d'été est pour nous l'occasion de faire un point sur la situation de notre commune. Vous avez donc entre les mains le deuxième « gros » Trait-d'Union de l'année. Que vous vous apprêtiez à le survoler, le parcourir, le lire, le dévorer voire le jeter (pensez quand même au tri sélectif !), je veux que vous sachiez que l'équipe de rédaction y a mis toute son envie de toujours mieux vous informer… et beaucoup de temps.

Ce numéro de juillet 2013 est un peu particulier dans le sens qu'il est le dernier que la municipalité actuelle peut rédiger sans crainte de se voir suspecter de « propagande électorale ». En effet, à compter du 1er septembre prochain, nous entrerons dans la période pré-électorale des Municipales de mars 2014 et la communication institutionnelle sera réglementée.

Toutefois, nous restons fidèles à nos habitudes en mettant l'accent, dans nos communications, sur les faits, sur les actions que nous avons menées, sur les projets que nous souhaitons mettre en œuvre.

Qu'il en soit encore ainsi dans ce numéro 78 de votre Trait-d'Union, le 29ème de notre équipe municipale.

Une fois encore, nous venons à travers lui faire un point d'étape dans l'avancée de nos travaux. Au moment où chacun va prendre quelques temps de repos bien mérité, il convient de tirer un premier bilan de cette année 2013.

Vous trouverez pour débuter les comptes-rendus des réunions du conseil municipal qui se sont déroulées depuis le début de l'année, non sans vous rappeler que vous pouvez aussi les consulter, plus rapidement, sur notre site Internet ***saintdenissurloire.fr***. Cet outil essentiel de la communication contemporaine prend son rythme de croisière. Il avait reçu la visite de 7 081 internautes en 2012, nous en sommes déjà à 5 255 en 2013 (dont 1 138 pour le seul mois de janvier). Cette fréquentation en hausse très sensible montre à quel point il correspondait à une attente et combien nous devons continuer à en assurer la bonne gestion et la mise à jour.

Puisque je parlais d'Internet et de nouvelles technologies de l'information, comment ne pas reprendre dans le bilan de ce premier semestre, l'excellente nouvelle que nous avons reçue en février : Orange, dans le cadre de son obligation de service public de téléphonie, installera tout prochainement sur la commune un NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) Haut Débit. Cet équipement permettra avant tout de pouvoir servir tous les nouveaux dionysiens en téléphonie classique mais aussi d'obtenir, en sortie de NRA, un débit Internet à 20 Mbit/s. Enfin du haut débit à Saint-Denis-sur-Loire (et non plus seulement aux Mées !). Pour les abonnés non initiés, je simplifierai en disant qu'en fonction de votre situation géographique dans la commune, votre débit Internet sera multiplié par un coefficient compris entre 10 et 550 (sauf pour les habitants des Mées, bien sûr, qui ne verront pas leur situation évoluer).

**Bulletin n° 78**

Commune membre d'Agglopolys Communauté d'Agglomération de Blois

Saint-Denis-sur-Loire, Commune inscrite

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

**Dans ce numéro :**


Éditorial ..... 1
Compte-rendu réunions de conseil municipal ..... 4
Le budget communal ..... 9
LES COMMISSIONS COMMUNALES
Communication ..... 13
Transports ..... 16
Voirie ..... 18
Urbanisme ..... 20
*Diagnostics immobiliers* .... 21
Bâtiments communaux ..... 22
Affaires Scolaires ..... 26
Ludomobile et infos pratiques ..... 29
LES ASSOCIATIONS
APOLLOS ..... 30
COMITÉ DES FÊTES ..... 36
VOGINANT ..... 39
CLUB DU BEL ÂGE ..... 40
Saint-Denis à la Une ..... 40
INFORMATIONS PRATIQUES .... 41
Dont :
Nos commerçants ambulants ..... 41
Maison des Associations ..... 42
Démarches administratives. ..... 44
ARS – Bilan 2012 ..... 46
DICRIM ..... 47
Brûlage déchets végétaux ..... 48
CIAS du Blaisois ..... 49
Journal de l'Agglo ..... 54
Observatoire Loire ..... 65
Maison de la justice et du droit ..... 66
Plan Canicule ..... 67

Je tiens également à insister sur le fait que ce nouvel équipement ne remet pas en cause la participation de Saint-Denis-sur-Loire, comme celle des 25 autres communes d'Agglopolys avant fusion, au plan FTTH (déploiement de la fibre optique) qui permettra l'arrivée, entre 2015 et 2020, du très haut débit (supérieur à 100 Mbit/s).

Comme j'en ai pris l'habitude depuis 2008 dans ce bulletin de milieu d'année, je vous ferai une présentation des finances de la commune. Vous aurez les grandes lignes du compte administratif 2012 et celles du budget primitif 2013. Vous pourrez y constater que les dépenses de fonctionnement sont maitrisées et que le taux d'endettement est resté très faible. Le lancement du grand projet de notre mandature, notre futur Espace Culture-Sports-Loisirs, est donc possible et c'est aujourd'hui une de nos missions premières. Vous trouverez dans ce Trait-d'Union un point d'avancée du projet.

En dehors de ces deux premiers dossiers qu'il m'importait de mettre en avant, quels sont les faits marquants de ce premier semestre 2013 ? Quels ont été nos satisfactions ? Nos déceptions ? Je n'évoquerai dans cet éditorial que très rapidement ces faits marquants, puisque mes adjoints les approfondiront dans le compte-rendu des activités de leurs commissions.

Bien qu'aujourd'hui ça ne soit plus l'actualité principale, je souhaitais une nouvelle fois parler de l'habitat à travers nos lotissements. Même si le programme de commercialisation de la Martinière semble légèrement marquer le pas ces dernières semaines, provisoirement n'en doutons pas, c'est toujours une immense satisfaction de voir les travaux de construction se poursuivre. Et si nous trouvions le démarrage des logements sociaux des Ouches un peu tardifs, nous constatons que ceux de la Martinière sont bien avancés. Dans quelques mois, nous pourrons procéder à la remise des clés de ces logements aux premiers locataires, dont les dossiers commencent à arriver en mairie. Nous pourrions alors aussi inaugurer symboliquement les nouvelles rues de la Martinière qui portent des noms de femmes ayant marqué l'histoire contemporaine de notre commune comme Camille Favier et Yvonne Mottet.

Dans le domaine de l'urbanisme, je souhaitais également mettre en évidence les constructions nouvelles et les nouveaux arrivants dans la rue du Château d'Eau à Villeneuve. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants et je serai enchanté de les rencontrer en Mairie lors d'un de leurs passages.

Patrick MENON et Jean-Pierre MOREAU vous feront un point sur les travaux de voirie en cours ou à venir. Nul doute qu'en dehors de l'entretien courant de nos voies, les travaux de restauration du pont de l'Allée des Platanes tiendront une place de choix.

Sophie MILTEAU, dans sa page consacrée aux Transports, vous sensibilisera à l'usage du Transport à la Demande d'Agglopolys. Encore trop peu de dionysiens connaissent et utilisent ce service. Vous verrez qu'à compter du 2 septembre, date d'entrée en vigueur de la nouvelle offre de transports publics d'Agglopolys, RESAGO (nouveau nom du TAD) proposera davantage de destinations (16 au lieu de 11), d'allers-retours (33 par semaine au lieu de 6) pour un tarif moindre (1,10 € au lieu de 2 € le trajet). Ce type de transport, très bien adapté aux communes rurales sera l'élément prépondérant, pour notre commune, de cette nouvelle offre.

Puisque j'évoquais Agglopolys, je vous précise que vous trouverez dans ce Trait-d'Union des pages d'informations sur l'activité de la Communauté d'Agglomération, dont le rapport d'activité 2012 vient de sortir, et sur les services que le CIAS du Blaisois peut apporter à la population dionysienne.

Une information vous sera rappelée dans ce Trait-d'Union sur les commerces de proximité, non sédentaires, présents aujourd'hui à Saint-Denis-sur-Loire. Si le boulanger de Villebarou poursuit les tournées engagées depuis fort longtemps, depuis le début de l'année, deux autres commerçants vous proposent leurs produits. Le vendredi matin, l'épicier ambulant « O'Bonheur du P'tit Marché » circule dans tous les hameaux et le mardi après-midi, M. PASQUIER, maraîcher à Cour-Cheverny, vient nous proposer ses légumes frais dans l'ancien garage des pompiers, rue de la Loire, à côté de la Mairie. Si la pérennité d'un commerce alimentaire sur Saint-Denis-sur-Loire est de plus en plus incertaine et donc difficile à envisager dans l'immédiat, ce type de commerces peut vous rendre de grands services. Ils sont là pour vous ! N'hésitez pas à user de leurs services.

Enfin, et j'en terminerai par ce dernier aspect du bilan à mi-parcours de cette année 2013, comment ne pas nous féliciter et nous réjouir des manifestations qui ont égayé la place Leroux ces dernières semaines. Nous avons été nombreux à répondre à l'invitation d'Apollos et du Comité des Fêtes pour leur désormais traditionnelle Guinguette. Quelle belle soirée !

Puis, c'est avec toujours autant de plaisir que nous avons accueilli, pour la troisième année consécutive, l'inauguration du festival de l'Office de Tourisme Blois-Chambord « Un été entre Loire et Sologne » avec la journée des Créateurs, des Saveurs et des Gourmandises. C'était un très bel après-midi, même si les organisateurs pouvaient regretter que le public n'ait pas répondu davantage présent.

Saint-Denis-sur-Loire vit, évolue, se transforme, s'ouvre aux autres... Cette année encore, l'équipe municipale part en vacances (pas tous en même temps, rassurez-vous !), l'esprit serein.

Je vous souhaite à toutes et tous, au nom de toute l'équipe municipale, d'excellentes vacances.

Benoit SIMONNIN

**INFO MAIRIE : OUVERTURE du secrétariat de Mairie pendant l'été 2013**

| Juillet | | Août | |
|---|---|---|---|
| Lundi 1er, 8, 15, 29 | De 16h30 à 18h30 | Lundi 12, 19, 26 | De 16h30 à 18h30 |
| Mercredi 3, 10, 17, 24, 31 | De 16h30 à 19h00 | Mercredi 7, 21, 28 | De 16h30 à 19h00 |
| Jeudi 4, 11, 18 et 25 | De 09h00 à 12h00 | Jeudi 1er, 8, 22, 29 | De 09h00 à 12h00 |
| Vendredi 5, 12, 19, 26 | De 16h30 à 18h30 | Vendredi 2, 9, 16, 30 | De 16h30 à 18h30 |
| Samedi 6, 20 | De 09h00 à 11h30 | Samedi 3, 31 | De 09h00 à 11h30 |

**En cas d'urgence, contactez le Maire ou un Adjoint.**

## VOUS VENEZ D'EMMÉNAGER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?

**Bienvenue dans notre Commune !**

**Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer les anciens Trait-d'Union. Vous pourrez ainsi mieux connaître votre nouvelle commune et, entre autres, ses associations. Ce premier contact nous permettra également de faire connaissance.**

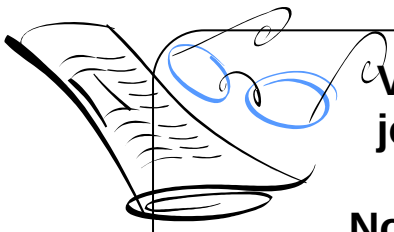

**Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?**
**N'hésitez pas à nous le dire.**
**Nous vous proposons une édition en gros caractères.**
**Merci de bien vouloir en faire la demande auprès des secrétaires de mairie.**

# Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal

## DU SAMEDI 30 MARS 2013

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Christophe CHARRIER, Loïc FONTAINE, Sylvain BRETON, Christine MAUVISSEAU, Jean-Pierre MOREAU.

**ABSENTS** : Christophe ROCHEREAU a donné pouvoir à Patrick MENON – Dominique CORMIER a donné pouvoir à Jean-Pierre MOREAU – Marie-Ange CHESNEAU a donné pouvoir à Claudine BOCQUEL – Jacques DAUDIN.

**Délibération 2013-005 - Réalisation d'un document unique sur l'évaluation des risques professionnels**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'engager dans la démarche de réalisation d'un "Document unique" sur l'évaluation des risques professionnels,
- de demander une subvention auprès du Fonds National de Prévoyance,
- de demander l'assistance d'une expertise extérieure si la subvention est accordée,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Délibération 2013-006 - Annulation de la délibération du 30/09/2011 portant sur la rétrocession par Val de Loire Habitat d'une partie du CR n°31 et d'une partie de la parcelle A n°210 au propriétaire riverain**

La parcelle A n°210 ne nous appartenant plus, la délibération du 3 septembre 2011 est sans objet.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 30 septembre 2011 citée précédemment.

**Délibération 2013-007 - Passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Blois, et les communes de Chambon sur Cisse, la Chapelle Vendômoise, Coulanges, Cour-Cheverny, Les Montils, Saint-Denis-sur-Loire, Sambin, Seillac, Villefrancoeur dans le cadre des « travaux de reprises ponctuelles ou structurantes sur voiries communales ou communautaires pour l'année 2013 »**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, décide, à *l'unanimité* :

– d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Blois et les communes de *Chambon sur Cisse, la Chapelle Vendômoise, Coulanges, Cour-Cheverny, Les Montils, Saint-Denis-sur-Loire, Sambin, Seillac, Villefrancoeur* pour les travaux de reprises ponctuelles ou structurantes sur voies communales et communautaires

– d'approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la communauté d'agglomération de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant à ce titre à signer, notifier et exécuter au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération de Blois et des communes de *Chambon sur Cisse, la Chapelle Vendômoise, Coulanges, Cou- Cheverny, Les Montils, Saint-Denis-sur-Loire, Sambin, Seillac, Villefrancoeur* pour les travaux de reprises ponctuelles ou structurantes sur voies communales et communautaires

– d'autoriser Monsieur le **Maire de la commune de Saint-Denis-sur-Loire** à signer la convention constitutive du groupement de commandes

**Délibération 2013-008 Pont allée des Platanes – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Denys ROBILIARD, Député du Loir-et-Cher, pour la restauration du pont de l'Allée des Platanes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Denys ROBILIARD, Député du Loir-et-Cher, pour la restauration du pont de l'Allée des Platanes,

**Délibération 2013-009** - **Demande de subvention de l'ASJ FOOTBALL de La Chaussée-Saint-Victor**
Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention de la part de l'ASJ FOOTBALL de La Chaussée Saint-Victor, qui fête son 50ème anniversaire le 29 juin 2013.
A cette occasion le club organisera plusieurs animations sur son terrain de football et clôturera la journée par un repas à la Halle aux Grains.
Compte-tenu qu'un certain nombre d'enfants de Saint-Denis-sur-Loire jouent à La Chaussée-Saint-Victor, et qu'aucune subvention n'a été demandée jusqu'à maintenant, l'ASJ FOOTBALL sollicite la commune de Saint-Denis-sur-Loire à hauteur de 300 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'octroyer à l'ASJ FOOTBALL de La Chaussée-Saint-Victor, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

**Délibération 2013-010** - **APPROBATION du COMPTE de GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2012 dressé par Monsieur SOUBIEUX, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION**
**L**e Conseil Municipal :
**A**près s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
**A**près avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
**A**près s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
**C**onsidérant que les dépenses et les recettes sont justifiées ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier de l'exercice 2012 au 31 décembre 2012 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2013-011** - **APPROBATION du COMPTE de GESTION DU BUDGET EAU 2012 dressé par Monsieur SOUBIEUX, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION**
**L**e Conseil Municipal :
**A**près s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
**A**près avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
**A**près s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
**C**onsidérant que les dépenses et les recettes sont justifiées
**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier de l'exercice 2012 au 31 décembre 2012;
**2°** Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°2013-012** - **-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL**
Le compte administratif 2012 de la commune est approuvé à l'unanimité, comme suit :

- Section de Fonctionnement :
  - Dépenses ..... 419 727,13 €
  - Recettes ..... 834 902,29 €
  - ***Excédent de fonctionnement 415 175,16 €***

❖ Section d'Investissement :

- Dépenses ..... 442 778,71 €
- Recettes ..... 85 630,83 €

***Déficit d'investissement 357 147,88 €***

**Délibération 2013-013** - **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET EAU**

Le compte administratif 2012 du budget eau est approuvé comme suit :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses ..... 13 251,00 €
- Recettes ..... 75 149,64 €

***Excédent d'exploitation 61 628,64 €***

❖ Section d'Investissement :

- Dépenses ..... 5 173,00 €
- Recettes ..... 140 266,23 €

***Excédent d'investissement 135 093,23 €***

**Délibération n°2013-014** - **AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2012 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif 2012 du budget principal présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **415 175,16 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **357 147,88 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 40 000 €
- des restes à réaliser en recettes d'un montant de 4 118 €

**DECIDE D'AFFECTER** à l'unanimité, le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire, au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 393 029,88 €.
- le solde excédentaire de **22 145,28 €** sera affecté à la ligne 002 – excédent reporté de fonctionnement.

**Délibération 2013-015** - **AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION DU BUDGET EAU de l'EXERCICE 2012**

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif 2012 du budget « eau »présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de **61 628,64 €**
- un excédent cumulé d'investissement de **135 093,23 €**

**DECIDE D'AFFECTER, à L'UNANIMITE,** le résultat excédentaire d'exploitation de **61 628,64 €** à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**Délibération 2013-016** - **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes locales votées en 2012.

Plusieurs hypothèses de révision des taux sont exposées et discutées.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL** ADOPTE à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation ..... 11,12 %
- Taxe foncière (bâti) ..... 11,41 %
- Taxe foncière (non-bâti) ..... 44,73 %

**Délibération n°2013-017** - **Autorisation de Programme et Crédits de Paiement**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Toute modification de ces AP/CP se fera par délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2013, sur la création des AP/CP suivantes :

| Libellé Programme | Montant de l'AP | Montant des CP | | |
|---|---|---|---|---|
| | | 2013 | 2014 | 2015 |
| Espace Culture-Sports-Loisirs | 900 000 € | 200 000 € | 550 000 € | 150 000 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création d'une AP/CP sur trois ans, pour l'Espace Culture-Sports-Loisirs de Saint-Denis-sur-Loire.

**Délibération 2013-018** - **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE**
Monsieur le Maire présente le budget primitif 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement ..... **588 086,28 €**
- Section d'Investissement ..... **795 400,88 €**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité** le budget primitif 2013 présenté.

**Délibération 2013-019 :VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**
Monsieur le Maire présente le budget primitif 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'exploitation..... **86 801,64 €**
- Section d'Investissement ..... **148 344,23 €**

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif du service EAU 2013 présenté.

# DU VENDREDI 24 MAI 2013

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Christine MAUVISSEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Loïc FONTAINE, Marie-Ange CHESNEAU, Christophe ROCHEREAU.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Dominique CORMIER qui donne pouvoir à Jean-Pierre MOREAU, Sylvain BRETON qui a donné pouvoir à Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU qui a donné pouvoir à Marie-Ange CHESNEAU, Christophe CHARRIER qui a donné pouvoir à Patrick MENON.

**Délibération 2013-026** - **Règlement Intérieur concernant la restauration, la garderie et le transport scolaire du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean**
Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean pour l'année scolaire 2013-2014.
***Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :***

- **Accepte** les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire pour l'année 2013-2014 ;
- **Valide** les tarifs de restauration scolaire indiqués à l'article 4 du règlement et les tarifs de la garderie périscolaire indiqués à l'article 9 du règlement ;
- **Autorise** le Maire à signer le règlement tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**Délibération 2013-027** - **Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles ( FDGDON 41)**
Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 41), qui œuvre dans la lutte contre les ragondins par piégeage et la surveillance de l'apparition de plantes exotiques envahissantes sur les petits cours d'eau.

Cette lutte collective est menée en concertation avec les partenaires départementaux, l'Association des Piégeurs du Loir-et-Cher et la Fédération des Chasseurs.
La Commune s'engage à désigner des personnes responsables du piégeage qui seront formées sur deux jours, par la Fédération Départementale des Chasseurs. Deux cages-pièges ou 5 pièges ainsi que des pancartes seront fournis par la FDGDON 41.
Toute prise de ragondins ou de rats musqués par les piégeurs agréés par la mairie, sera indemnisée.
Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 0,117 € par habitant, soit 96,06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ***par 13 voix pour et 1 abstention***, décide d'adhérer à la FDGDON 41.

**Délibération 2013-028** - **Renouvellement de la convention ATESAT**
Le Maire rappelle au Conseil municipal, la convention passée avec l'État pour l'Assistance Technique de l'État aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire.
Notre collectivité est toujours éligible à cette prestation selon les critères de population et de ressources fiscales retenus par l'arrêté préfectoral d'août 2010, et peut continuer à bénéficier de cette prestation en demandant la mise en place d'une nouvelle convention pour l'année 2013, dans l'attente d'une évolution réglementaire annoncée.
La convention étant arrivée à échéance, le Maire propose de la renouveler pour un coût annuel de 195,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve les termes** de la convention et **autorise le Maire à la signer**.

**Délibération 2013-029** - **Partenariat avec Radio Plus FM**
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la convention de partenariat passée avec Radio Plus FM du 1er juin 2012 au 31 mai 2013.

Cette convention arrivant prochainement à son terme, il propose au Conseil municipal de la renouveler pour une année, avec l'option Radio et extension multimédia, qui consiste en :

- la diffusion de toutes les informations municipales,
- la diffusion gratuite des communiqués des associations de la commune, 3 fois par jour pendant une semaine par association, par manifestation et par mois,
- la mise en ligne sur le site *plusfm.com*,
- la création sur le site *plusfm.com* d'un lien vers le site Internet de la commune.

Le coût de la prestation s'élève à 361,24 € pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte** à l'unanimité **la convention** et **autorise le Maire à la signer**.

# LE BUDGET COMMUNAL

*Benoit SIMONNIN*

Le budget primitif de l'exercice 2013 et le compte administratif de l'exercice 2012 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du samedi 30 mars 2013.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2012 et les principaux postes du budget primitif de l'année 2013.

## 1. *Présentation générale du budget*

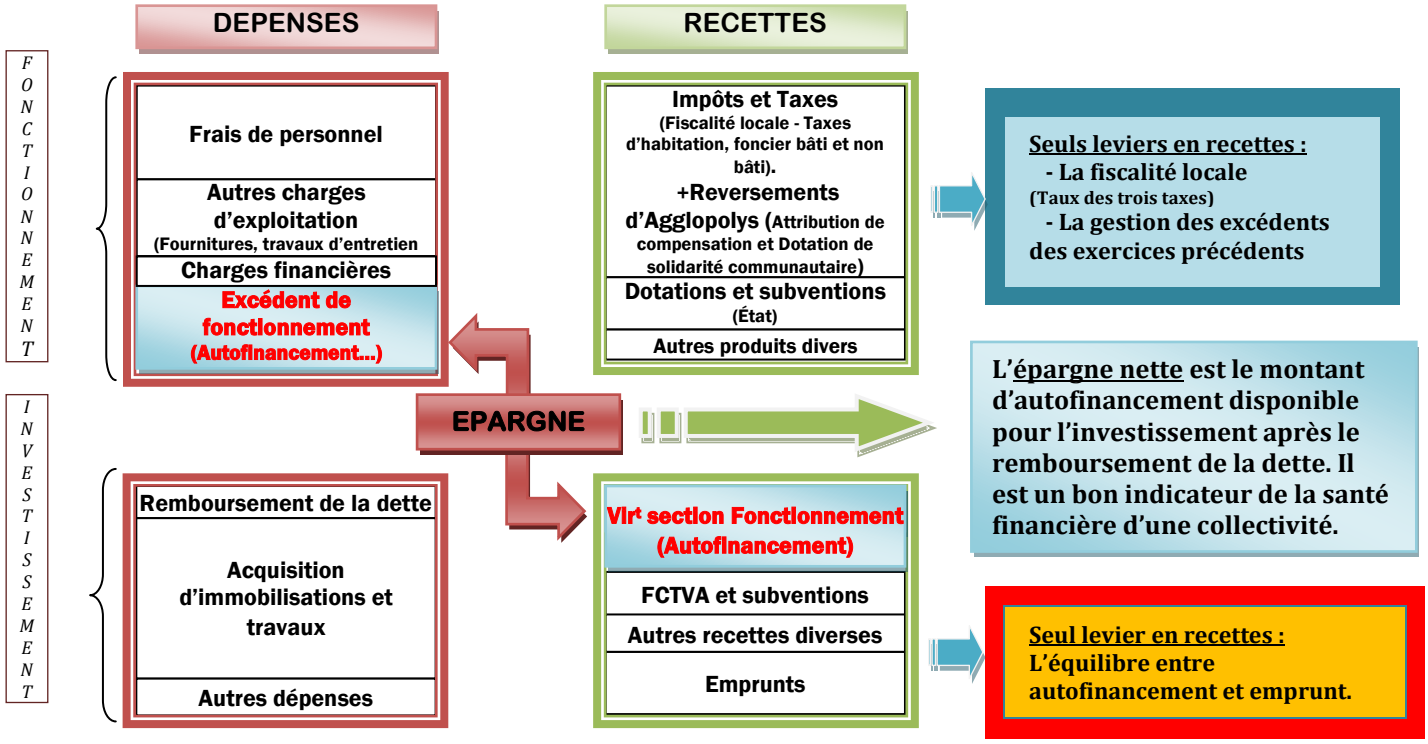


Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différents produits et charges.
- La section d'**Investissement** permet à la commune de réaliser ses projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules…) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins cependant, les dotations de l'État.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des éventuelles subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés (de fonctionnement surtout) des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1er janvier 2013, notre commune était très peu endettée puisque l'encours de la dette était de 116 554 €.

Le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants pour les plus durables. Par exemple, serait-il normal de faire supporter aux seuls contribuables dionysiens d'aujourd'hui le coût du futur Espace Culture-sports-Loisirs ? Le financement d'une grande partie de cet équipement par l'emprunt permettra de répartir dans le long terme l'effort financier à fournir.

## 2. Le compte administratif 2012

Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique de l'ensemble des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire) et doit être en cohérence avec le compte de gestion proposé par le comptable (le Trésorier de Blois-Agglomération).

***Grandes lignes du compte administratif 2012 :***
***(Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)***

### La section de fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | 419 727,13 € |
|---|---|
| Charges de gestion courante | 113 424,54 |
| Charges de personnel (1) | 239 825,91 |
| Charges diverses | 62 120,07 |
| Charges financières | 4 352,61 |
| Charges exceptionnelles | 4,00 |
| *(1) Charges de personnel – remboursements assurance 210 360 €* | |

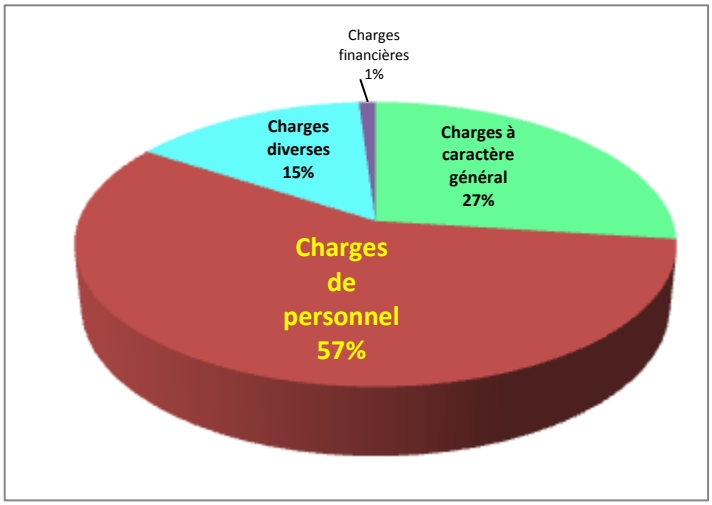


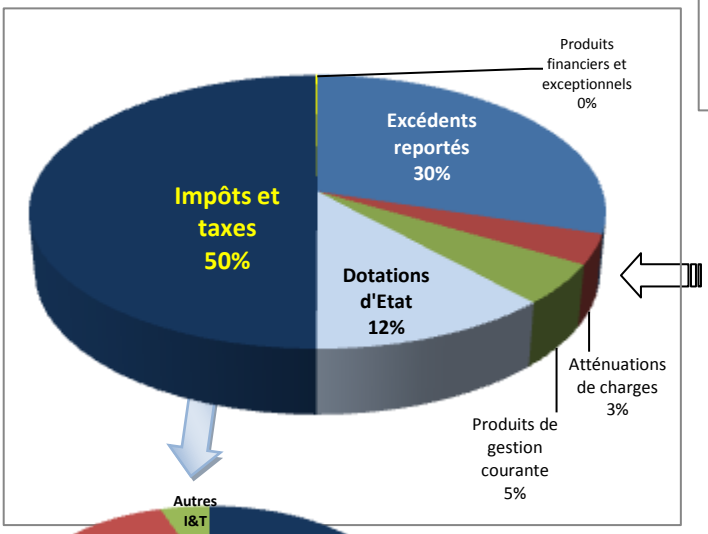


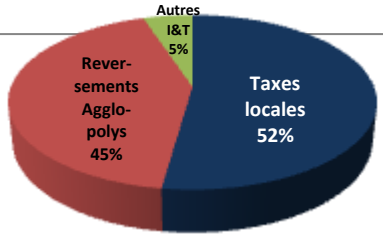


| Recettes de fonctionnement | 834 901,90 € |
|---|---|
| Excédents reportés | 249 640,00 |
| Atténuations de charges | 29 466,04 |
| Produits de gestion courante | 40 125,92 |
| Dotations d'État | 98 616,50 |
| Impôts et taxes (1) | 416 043,27 |
| Produits financiers et exceptionnels | 1 010,17 |
| *(1) Dont trois taxes locales* | *217 393,00* |
| *reversements d'Agglopolys* | *177 372,00* |
| *autres I&T* | *21 278,27* |

**Quelques commentaires sur la section de fonctionnement :**

- Le poste « Charges de personnels » représente 57% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Toutefois il convient d'apporter deux explications :
  - Les arrêts longue maladie de deux membres du personnel sur l'année 2012 nous ont amené à embaucher du personnel supplémentaire. Si l'on déduit les remboursements par notre assureur des salaires et cotisations sociales des personnels absents (*Atténuations de charges dans les recettes*), le ratio de charges de personnel redevient conforme à la norme (50%).
  - Si on calcule le coût par habitant, ce chiffre devient inférieur à la moyenne. C'est donc la bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement qui contribue aussi à rendre ce taux important.
- Concernant les postes de recettes de fonctionnement, quelques éléments à remarquer :
  - Le relatif équilibre entre les ressources venant des trois taxes locales (taxe d'habitation et taxes foncières sur le bâti et le non bâti) et celles venant des reversements d'Agglopolys. Toutefois, la part des premières tend à s'accroître, car la commune a le pouvoir d'en fixer les taux et les secondes sont figées.
  - La part de plus en plus faible, à paramètres constants, des dotations d'État.

## *La section d'investissement*

| Dépenses d'investissement | 597 654,71 |
|---|---|
| Report déficits antérieurs | 154 876,00 |
| Immobilisations incorporelles | 4 611,50 |
| Immobilisations corporelles | 352 140,30 |
| Immobilisations en cours | 69 290,64 |
| Emprunts et dettes | 16 736,27 |

| Recettes d'investissement | 240 123,63 |
|---|---|
| Emprunts | 0,00 |
| Subventions d'investissements | 47 309,10 |
| FCTVA, Taxe Locale d'Équipement | 21 584,53 |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 171 230,00 |

**Commentaires sur la section d'investissement :**

- Principaux postes de dépenses en « Immobilisations corporelles » :
  - Paiement du solde des travaux d'enfouissement des réseaux aux Mées ..... 107 290 €
  - Réalisation du parking de la Martinière ..... 101 600 €
  - Travaux d'assainissement pluvial rue Muraton et réalisation de trottoirs ..... 67 600 €
  - Travaux de voirie et réalisation du parking devant la Mairie ..... 31 430 €
  - Acquisition de terrains entre les Ouches et le terrain de sport ..... 22 500 €
  - Achat de rondins de bois pour sécuriser certaines voies de circulation ..... 2 400 €
  - Marquage horizontal sur voiries ..... 1 650 €
  - Acquisition de matériel informatique ..... 1 500 €
  - Acquisition d'une nouvelle sono portable ..... 1 430 €
  - Remplacement de deux radiateurs de la Maison des Associations ..... 1 300 €
  - Panneaux de signalisation et plaques de rues ..... 1 270 €
- Les dépenses « d'Immobilisations en cours » correspondent à la fin des travaux d'enfouissement des réseaux des Mées.
- Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été contracté par la commune en 2012.

**Excédent de fonctionnement 2012** ..... **415 175,16 €** (dont 249 640,39 € de report 2011)
**Déficit d'investissement 2012** ..... **- 357 147,88 €** (dont - 154 492,80 € de report 2011)

## 3. *Affectation du résultat 2012*

| | |
|---|---|
| Excédent cumulé de fonctionnement | 415 175,16 |
| *Déficit cumulé d'investissement* | - 357 147,88 |
| *Solde des restes à réaliser à financer* | 35 882,00 |
| ***A FINANCER de manière obligatoire*** | **393 029,88** |

*Il y a obligation de couvrir le déficit d'investissement, les restes à réaliser et le remboursement de la dette par l'excédent de fonctionnement.*

Le solde d'excédent de fonctionnement de **22 145,28 €** est reporté comme recette de fonctionnement pour l'exercice 2013.

***Comment peuvent s'expliquer l'importance du déficit d'investissement constaté en 2012 et la faiblesse de l'excédent de fonctionnement disponible ?***

Il était prévu au budget primitif 2012 une recette d'investissement de 225 000 €, correspondant à la vente par la Commune des terrains du lotissement de la Martinière à la SEM 3 Vals Aménagement, chargée de la commercialisation. Cette transaction ne s'étant faite qu'en 2013, les comptes de 2012 ont donc subi une insuffisance de recettes d'investissement.

Nous aurions eu la possibilité de compenser ce manque par un emprunt ou en différant certains travaux. Nous en avons décidé autrement : la Commune n'ayant pas de problème de trésorerie, il a été décidé de réaliser les investissements prévus et de les financer par l'excédent dégagé par le fonctionnement.

Nous n'avons pas fait le choix de l'emprunt non plus pour conserver intacte la capacité à emprunter de la commune en prévision de la réalisation du futur Espace Culture-Sports-Loisirs.

# *Le Budget primitif 2013*

## FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement | 588 086 € |
|---|---|
| Charges à caractère général | 211 570 € |
| Charges de personnel | 250 950 € |
| Autres charges diverses | 90 418 € |
| Charges financières et exceptionnelles | 4 807 € |
| Virement à la section Investissement | 31 341 € |

*Ce poste n'est pas contradictoire avec ce qui précède. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un virement mais d'une somme disponible en fonctionnement pour financer en cours d'année des investissements sans recourir à l'emprunt ou en diminuant la part de l'emprunt à contracter.*

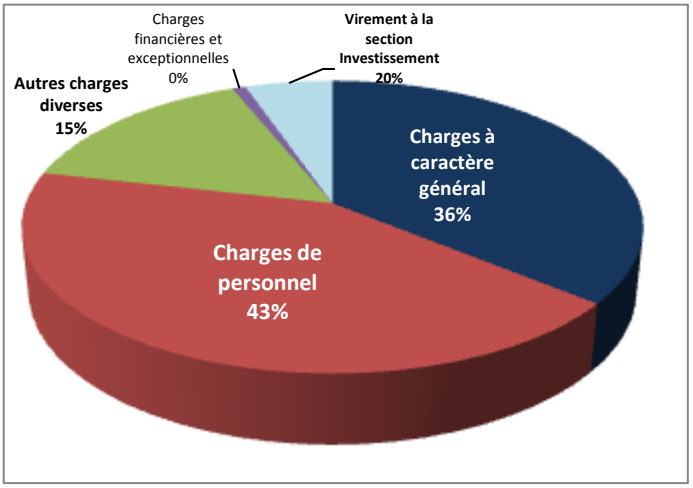


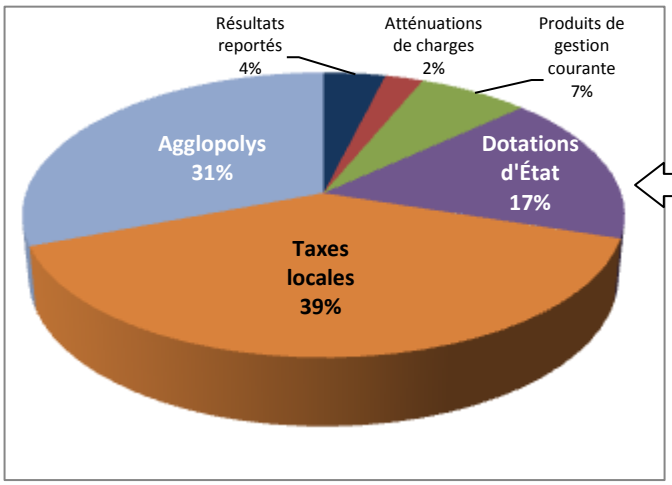


| Recettes de fonctionnement | 588 086 € |
|---|---|
| Résultats reportés | 22 145 € |
| Atténuations de charges | 13 621 € |
| Produits de gestion courante | 39 800 € |
| Dotations d'État | 96 963 € |
| Produits financiers et exceptionnels | 11 € |
| Impôts et taxes | 415 546 € |
| Dont trois taxes locales | 224 238 € |
| et reversements d'Agglopolys | 177 372 € |

***Taxes locales :***

***Comme il l'a fait depuis 2008, le Conseil Municipal a voté pour une légère mais régulière augmentation des taux. Pour 2013, l'augmentation des taux des trois taxes locales est de 2%. Les taux pour 2013 seront donc les suivants :***

- *Taxe d'habitation ..... 11,12%*
- *Taxe sur le foncier bâti ..... 11,41%*
- *Taxe sur le foncier non bâti ..... 44,73%*

***Le produit attendu est de 224 238 €.***

## INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement | 795 400 € |
|---|---|
| Immobilisations incorporelles | 2 363 € |
| Immobilisations corporelles | 219 000 € |
| Immobilisations en cours | 200 000 € |
| Emprunts et dettes | 16 890 € |
| Soldes négatifs reportés | 357 147 € |

| Recettes d'investissement | 795 400 € |
|---|---|
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 393 029 € |
| Subventions d'équipement | 64 030 € |
| F.C.T.V.A. | 40 000 € |
| TLE et Taxe d'Aménagement | 17 000 € |
| Produits de cession (vente terrains) | 220 000 € |
| Virement de la section fonctionnement | 31 341 € |
| Emprunts | 30 000 € |

*Les emprunts sont présents pour équilibrer le budget des investissements. Ils ne seront mobilisés en cours d'année qu'en cas de besoin.*

### Principaux investissements prévus pour l'année 2013 :

- Futur Espace Culture-Sports-Loisirs – Début (Immobilisations en cours) .... 200 000 €
- Restauration du pont de l'Allée des Platanes ..... 100 000 €
- Aménagement carrefour Emmaüs (Éclairage public) (RAR 2012) ..... 25 000 €
- Part investissement des travaux de voirie ..... 25 000 €
- Mise aux normes des armoires électriques (Éclairage public) (RAR 2012) .... 15 000 €
- Changement de luminaires 250 W (Éclairage public) ..... 10 000 €
- Ouverture d'une porte (classe primaire vers la cour de la maternelle) ..... 10 000 €
- Mobilier urbain & aménagement Circuit des Eaux et bords de Loire ..... 8 500 €
- Acquisition de terrains (réserve foncière) ..... 5 000 €
- Petite extension d'éclairage public aux Mées ..... 4 500 €
- Mobilier de cantine ..... 3 000 €

Le coût prévisionnel du futur Espace Culture Sports-Loisirs (nouvelle Maison des Associations) est estimé à l'heure actuelle à un peu plus d'un million d'euros.
Les subventions sollicitées dans le cadre du contrat d'Agglomération avec la Région n'ont pas abouties.
Nous devrons donc rechercher d'autres sources d'aide et mobiliser de l'emprunt.

**Tous les documents budgétaires ayant permis l'écriture de cet article sont consultables en mairie.**

# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## Commission Communication Sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL

Quelques temps forts de ce début d'année :

### ♦ Le concert de Printemps :

Le 16 mars dernier, nous avons accueilli, dans notre église, le concert de printemps de l'École Intercommunale « Les Amis de la Musique ». Les nombreux spectateurs auront pu apprécier un concert de qualité et d'une grande variété : ensemble à cordes, chorales Chanteloire et Mini-Vox, une chorale d'enfants… Nous y avons vécu de beaux moments d'émotion.

### ♦ L'inauguration du festival « un Été entre Loire et Sologne »

Pour la troisième année consécutive, nous avons accueilli, le samedi 6 juillet la manifestation d'ouverture du festival « Un Été entre Loire et Sologne » initié par l'Office de Tourisme Intercommunal Blois-Chambord.

**« La journée des Créateurs, des Saveurs et des Gourmandises ». Tout un programme !**

Un temps résolument estival nous a accompagnés tout au long de cette journée.

Les premiers visiteurs sont arrivés en début d'après-midi et ont pu apprécier la diversité des produits proposés sur la place Eugène Leroux et dans la Maison des Associations : produits locaux d'artisans, de créateurs.

- le safran d'*A la Découverte du Safran* de La Chapelle Vicomtesse,
- les vins AOC Cheverny et Cour-Cheverny du *Vignoble Thévenot* de Candé-sur-Beuvron,
- les vins AOC Jasnières et Coteaux du Vendômois du *Domaine de la Martelière* de Montoire-sur-le-Loir,
- les crèmes glacées et sorbets du *GAEC de la Pierre Cochée* de Droué,
- les farines du *Moulin Laurentais* de Saint-Laurent-Nouan,
- les pains tradition, viennoiseries, pizzas de *la Boulangerie Durand* de la Chaussée Saint-Victor,
- les douceurs salées et sucrées (macarons, cakes, muffins…) de *Laëtitia Choquet* de Saint-Sulpice de Pommeray,
- les huiles de chanvre et de caméline de *David Peschard* de La Chapelle Saint-Martin
- le miel de *Jean Parent* de La Chapelle-Vendômoise,
- Le safran de *Samuel Pugnère* de Mesland

- la maroquinerie artisanale de *Mme Sadet* de Beillé,
- les bijoux en ambre de la Baltique de *Larysa Knop* de Saint-Léonard en Beauce
- les objets de décoration, sacs, bijoux… recyclés de *Stéphanie L. Un pas de Traverse* de la Colombe
- la carterie 3D de *Sabine Brosse*
- les créations autour du personnage de Ginette de *Marion Belluco* de Blois
- les réalisations d'objets et miniatures en bois de *Michel Pichon*, de Saint-Denis-sur-Loire
- les peintures et décoration sur meubles *d'Inès Méhault*, de Saint-Denis-sur-Loire
- les peintures de *Françoise Verleure* de Saint-Denis-sur-Loire,
- les broderies, cartonnages, encadrements *d'Anne-Marie Legras* de Saint-Denis-sur-Loire
- les objets déco en tissus et bijoux de récupération de *l'Atelier Fred B*
- les jouets et objets en bois de *Christophe Moreau – O'fil du bois* de Thésée

Le groupe *Les Margouilles* d'Amboise nous a accompagnés tout au long de cet après-midi sur des rythmes enthousiasmants de jazz, rock…

Puis, à 18h00, l'inauguration officielle par Benoit SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire et David HAMEAU, Directeur de l'Office de Tourisme Blois-Chambord, en présence de Michel CONTOUR, Vice-président d'Agglopolys en charge du tourisme et de Nicole CHEVALLIER, maire de Montlivaut, représentant Gilles CLÉMENT, Président du Pays de Châteaux.

Un grand merci à tous, et particulièrement à David HAMEAU, Lyne COUTELLIER, sa collaboratrice en charge de ce festival, et toute l'équipe de l'OTI. Merci d'avoir une fois encore retenu notre commune pour l'ouverture de ce festival, que nous accueillons toujours avec le même enthousiasme.

Merci à l'équipe du Comité des Fêtes, qui une fois encore, a fait preuve de toute sa compétence dans l'organisation logistique et matérielle d'une telle manifestation.

MERCI à vous, dionysiens, qui êtes venus animer notre place du village.

Loir-et-Cher - Festival

## Un été entre Loire et Sologne

09/07/2013 05:36

*Nouvelle République du 9 juillet 2013*

Le festival *Un été entre Loire et Sologne*, organisé pour la troisième année consécutive par l'office du tourisme de Blois-Chambord, a pris son envol samedi après-midi à Saint-Denis-sur-Loire, avec la journée des créateurs, des saveurs et des gourmandises.

Bijoux, miel, bougies, safran et produits safranés, huile de chanvre, maroquinerie, farine, vin, pain, objets recyclés, cartes, jouets et objets en bois, boîtes… les divers artisans, artistes et producteurs proposaient un choix de qualité dans le très agréable décor qu'offrent la place Eugène-Le-Roux et la Maison des associations. Vers 16 h, en présence de quelques élus des deux communautés de communes concernées, Agglopolys et Grand Chambord, une petite cérémonie a officiellement donné le coup d'envoi à ce festival qui s'échelonnera tout au long de l'été avec une centaine de manifestations, « Entre Loire et Sologne » : concerts, spectacles, marchés, expositions, visites… Comme l'a souligné le maire, Benoît Simonnin, il y a un certain paradoxe dans le choix du lieu : « *Alors que la quasi-totalité des événements programmés se situent au sud de la Loire, David Hameau, le directeur de l'office de tourisme, a décidé, choisi, osé faire cette inauguration à Saint-Denis, une commune du " nord ", c'est même devenu une tradition et nous en sommes bien heureux !* »

Avec la musique très festive du groupe amboisien, « Les Margoulles », un peu rock, un peu jazz manouche, le soleil et le vin d'honneur, c'était bien la fête au village à Saint-Denis.

*Pour Stéphanie, le recyclage est tout un art.*

**Office du tourisme Blois - Chambord : 02.54.90.41.41. L'agenda du festival « Un été entre Loire et Sologne » est disponible sur le site www.bloischambord.com**

## ♦ Plan de Saint-Denis-sur-Loire

Notre commune s'est enrichie de nouvelles rues, nouvelles places… avec notamment les lotissements des Ouches et de la Martinière et la révision récente du tableau des voies communales.

Il nous a semblé nécessaire de réaliser, ou plutôt de faire réaliser, un nouveau plan de Saint-Denis-sur-Loire.

Nous avons confié cette tâche à la Société Infocom France, avec laquelle nous avons signé une convention en début d'année.

Cette opération ne grèvera pas les deniers publics puisqu'elle est entièrement financée par des annonceurs qui ont accepté d'y faire figurer une insertion publicitaire.

Et, bien sûr, restez connecté à
***http://www.saintdenissurloire.fr***

## Commission Transports Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

### LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) POURSUIT SON ÉVOLUTION

A compter du 2 septembre 2013, le réseau de transport en commun sera restructuré. Le transport "TAD de Zélia l'Abeille" deviendra "RESAGO".

Il fonctionnera désormais **tous les jours de la semaine** et desservira **16 destinations**, et ceci pour un tarif identique à celui des lignes urbaines Azalys (**1,10 €** le trajet au lieu de 2 € précédemment).

Petits rappels sur ce service :

Un chauffeur vient vous chercher devant chez vous pour vous déposer à l'une des 16 destinations suivantes (***destinations*** : seulement à partir du 2 septembre 2013 avec RESAGO) :

- Gare SNCF de Blois
- Centre Hospitalier de Blois (La Chaussée Saint-Victor)
- Polyclinique (La Chaussée Saint-Victor)
- Denis Papin (centre-ville de Blois)
- République (centre-ville de Blois)
- Centre Administratif (centre-ville de Blois)
- ***Centre social La Chrysalide (Vineuil)***
- ***Centre Commercial La Salamandre (Leclerc - Blois)***
- ***Centre Commercial La Renaissance (Auchan - Vineuil)***
- ***Centre Commercial Blois 2 (Cora - Villebarou)***
- Agl'Eau (Centre aquatique - Blois)
- Bowling World (Blois)
- ***Parc des Mées (La Chaussée Saint-Victor)***
- Cap'Ciné (Blois)
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain (Marché tous les jeudis après-midi sur la place de l'Église)

Jusqu'au 2 septembre 2013, pour bénéficier du Transport À la Demande, réservez votre déplacement, au plus tard la veille pour le lendemain, au n° vert suivant : **0800 41 00 03** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- Un chauffeur vous recontactera pour vous indiquer l'heure exacte à laquelle il viendra vous chercher à votre domicile.
- Le jour J, un véhicule aux couleurs d'Agglopolys viendra vous chercher et vous déposera à la destination choisie.

**A partir du 2 septembre, ce service sera accessible, toute l'année :**

- **du lundi au samedi, avec 5 allers-retours par jour,**
- **les dimanches et jours fériés (sauf 1er mai) avec 3 allers-retours.**

Soit 33 allers-retours par semaine (contre 6 pour le TAD de Zélia à l'heure actuelle).

En complément d'information, reportez vous à l'article sur les « Déplacements » dans la ***Dépêche d'Agglopolys*** (page 55)

### COMPARATIF DE COÛTS DE TRAJET ENTRE LE TRANSPORT À LA DEMANDE ET L'USAGE D'UN VÉHICULE PERSONNEL

Le coût pour chaque véhicule pris en exemple correspond au coût de fonctionnement moyen au kilomètre, la première année de circulation, pour un véhicule neuf effectuant moins d'une certaine distance dans l'année. Ces coûts comprennent bien sûr le carburant mais aussi l'entretien, la carte grise, les assurances, la décote…).

***COMPARATIF TRANSPORT A LA DEMANDE - UTILISATION DE SON VEHICULE PERSONNEL***

| | | | | ***Un A/R pour une personne*** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Exemples de trajet : Mairie de Saint-Denis-sur-Loire… | Distance d'un trajet A/R en km | Prix de revient au km d'une **twingo 1,2 l** (moins de 10 000 km / an) | Coût du trajet A/R | Coût en TAD en tarif normal (jusqu'au 02/09/2013) | Coût en TAD en tarif réduit (jusqu'au 02/09/2013) | **Coût en RESAGO** (à partir du 02/09/2013) |
| à la gare d'Onzain | 48 | 0,28 € | 13,44 € | **4,00 €** | 2,00 € | **2,20 €** |
| au centre aquatique Agl'eau | 19 | | 5,32 € | | | |
| à la gare de Blois | 14 | | 3,92 € | | | |
| à la polyclinique | 9 | | 2,52 € | | | |

| Exemples de trajet : Mairie de Saint-Denis-sur-Loire… | Distance d'un trajet A/R en km | Prix de revient au km d'une **Dacia 1,2 l** (moins de 10 000 km / an) | Coût du trajet A/R | Coût en TAD en tarif normal (jusqu'au 02/09/2013) | Coût en TAD en tarif réduit (jusqu'au 02/09/2013) | **Coût en RESAGO** (à partir du 02/09/2013) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| à la gare d'Onzain | 48 | 0,46 € | 22,08 € | **4,00 €** | 2,00 € | **2,20 €** |
| au centre aquatique Agl'eau | 19 | | 8,74 € | | | |
| à la gare de Blois | 14 | | 6,44 € | | | |
| à la polyclinique | 9 | | 4,14 € | | | |

| Exemples de trajet : Mairie de Saint-Denis-sur-Loire… | Distance d'un trajet A/R en km | Prix de revient au km d'une **Clio DCI 1,5 l** (moins de 10 000 km / an) | Coût du trajet A/R | Coût en TAD en tarif normal (jusqu'au 02/09/2013) | Coût en TAD en tarif réduit (jusqu'au 02/09/2013) | **Coût en RESAGO** (à partir du 02/09/2013) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| à la gare d'Onzain | 48 | 0,26 € | 12,48 € | **4,00 €** | 2,00 € | **2,20 €** |
| au centre aquatique Agl'eau | 19 | | 4,94 € | | | |
| à la gare de Blois | 14 | | 3,64 € | | | |
| à la polyclinique | 9 | | 2,34 € | | | |

| Exemples de trajet : Mairie de Saint-Denis-sur-Loire… | Distance d'un trajet A/R en km | Prix de revient au km d'une **Peugeot 308 HDI 1,6 l** (moins de 20 000 km / an) | Coût du trajet A/R | Coût en TAD en tarif normal (jusqu'au 02/09/2013) | Coût en TAD en tarif réduit (jusqu'au 02/09/2013) | **Coût en RESAGO** (à partir du 02/09/2013) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| à la gare d'Onzain | 48 | 1,17 € | 56,16 € | 4,00 € | 2,00 € | **2,20 €** |
| au centre aquatique Agl'eau | 19 | | 22,23 € | | | |
| à la gare de Blois | 14 | | 16,38 € | | | |
| à la polyclinique | 9 | | 10,53 € | | | |

Prix de revient au kilomètre : extrait de la revue « L'Argus » de janvier 2013.

Le prix au kilomètre de la Peugeot 308 HDI 1,6 l n'est pas le plus élevé des 1 000 véhicules testés par « L'Argus ». Nous n'avons simplement pas voulu faire figurer dans ce classement de gros véhicules dont les coûts de fonctionnement peuvent s'avérer exorbitants (Pour information, la plus onéreuse en 2013 est l'Infiniti FX37S Premium BVA avec un coût de 4,56 € du kilomètre !).

# COMMISSION VOIRIE

**Commission sous la responsabilité de Patrick MENON et Jean Pierre MOREAU**

## *Travaux d'entretien de voirie*

Les travaux d'entretien de la voirie devraient se réaliser au cours du deuxième semestre et se feront par le biais d'un groupement d'achat avec d'autres communes mis en place par Agglopolys.

Rappel des travaux d'entretien de voirie 2013 :

- **Rue de la Plaine**
  - Carrefour de Villefolet : rabotage de la voie et enrobé. Création d'une rehausse de la chaussée sur une portion du carrefour afin de limiter effectivement la vitesse des automobilistes et garantir la sécurité des riverains.
  - A proximité de la Route de Villerbon (RD 50) : rabotage de la voie et enrobé.

- **Villemanzy, Chemin Fleuri et Impasse de la Mare (Villeneuve)**
  - Mise en œuvre, pour réparation, de deux couches d'émulsion gravillonnée. Ces voies font partie des plus abimées de la commune.

- **Carrefour Allée de la Ramée et Rue du Bois**
  - Rabotage suivi d'un enrobé.

## *Restauration du Pont de l'Allée des Platanes*

Les travaux de réhabilitation du pont de l'Allée des Platanes effectués par l'entreprise de VEYER sont en cours. Cette entreprise d'Averdon est spécialisée dans la construction et la restauration de ce genre d'ouvrage.

Les travaux avancent conformément au programme établi même si les parapets se sont avérés plus abimés que prévus dans les zones enterrées et que quantité de pierres ne sont pas récupérables car elles ont été cimentées dans des phases précédentes de travaux. C'est dommage, car cela occasionnera un surcoût au final pour le budget communal.

Restauration du parapet droit du pont. Les pierres ont été démontées puis remontées sur toute la hauteur sur laquelle elles étaient instables.

Parapet droit vue de la route. Il a été rehaussé pour pouvoir répondre aux normes de sécurité.

Étaiement d'une des voutes avant sa consolidation.

Nous vous rappelons que ces travaux de restauration provoquent des perturbations de circulation sur la rue de la Loire - Allée des Platanes. Certaines semaines, la circulation sera totalement fermée, y compris aux piétons et cyclistes puisque la route sera totalement ouverte.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général, la Fondation du Patrimoine et la Réserve Parlementaire du Député Denys Robiliard. **La souscription publique ouverte pour l'occasion et qui a permis de récolter, pour l'instant, 3 575 €, reste ouverte jusqu'à la fin des travaux. Dépêchez-vous ! (Renseignements en mairie ou sur saintdenissurloire.fr).**

***Aménagement du carrefour entre la RD140 et la RD50 par le Conseil Général***

Le Conseil Général de Loir-et-Cher a enfin pris en considération les remarques que les municipalités de Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, bien relayées par Marie-Hélène MILLET, Conseillère Générale du canton, faisaient à propos de la dangerosité de ce secteur. Il a fallu attendre le dernier accident en date faisant 5 blessés dont certains gravement, pour que nous soyons entendus.

Un aménagement du carrefour entre la RD 50 reliant Blois à Villerbon et la RD 140 venant de la RD 2152 est donc en cours avec, dans un premier temps, la mise en place d'un ilot central et d'un STOP sur la RD 140.

D'autres aménagements sont prévus dans l'avenir avec notamment la création d'un « tourne à gauche » sur la RD 50 dans le sens Villerbon-Blois. Toutefois, l'emprise foncière nécessaire à sa réalisation justifie que cette deuxième partie prenne davantage de temps.

Ces aménagements devraient permettre de réduire la vitesse et d'apporter plus de sécurité aux usagers. Après, ce sera au bon sens et à la responsabilité des automobilistes, avec si nécessaire l'appui de la Gendarmerie, que nous ferons appel pour que pareil drame ne se reproduise pas.

# Commission Urbanisme - Sous la responsabilité de Patrick MENON

## D'UN LOTISSEMENT À L'AUTRE

***Les Ouches*** : L'une des dernières constructions en cours de réalisation est l'îlot social construit par le bailleur social Terres de Loire Habitat. Il comprendra 3 logements (deux T4 et un T5). Ce lotissement est en voie d'achèvement puisqu'outre les logements locatifs, deux maisons restent à terminer et une à construire (le permis de construire a déjà été accepté).

L'éclairage public sera prochainement installé et donc en service pour l'automne prochain.

*Les Ouches*

*Îlot 1 sur La Martinière*

***La Martinière :*** La première construction mise en chantier est celle de l'îlot social 1 destiné aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Il comprendra 4 logements de plain-pied, de Type 3.

Plusieurs autres maisons individuelles en sont au gros œuvre aujourd'hui. L'îlot social n°2, qui contiendra deux T4 et un T5 est aussi commencé.

Nous vous informons ou vous rappelons que l'attribution des logements sociaux se fait, sous conditions, par le bailleur social après constitution d'un dossier à déposer en mairie (renseignements sur le site http://www.terresdeloirehabitat.fr ou au siège de TLH, avenue de l'Europe).

Ce ne sera pas la municipalité de Saint-Denis-sur-Loire qui fera le choix des locataires mais elle sera néanmoins consultée pour avis.

## L'AVENIR DU BOURG DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Nous avons rencontré, le 26 juin dernier, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en la personne de son Directeur Emmanuel Brochard, pour envisager quelle pourrait être l'urbanisation future de notre Bourg, à un horizon de 10 à 15 ans.

Pour lui, il faut redessiner, redéfinir la ville au niveau de son artère principale, la rue de la Loire.

Mais quels en sont les leviers ?

Quels sont les zones d'interventions potentielles possibles ?

Quels sont les enjeux : urbains, économiques, sociaux, historiques, touristiques, architecturaux, paysagers, en espaces publics, en équipements collectifs… ?

Il viendra expliquer au Conseil municipal les principes d'une telle démarche.

Il nous propose ensuite de faire une réunion publique pour en débattre et recueillir les avis de chacun, car selon lui et son expérience reconnue en la matière, **il faut construire ensemble**.

**De grands moments de vie locale en perspective.**

# Urbanisme : Diagnostics immobiliers

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS OBLIGATOIRES

| diagnostic | vente | location | parties communes | biens et immeubles concernés | durée de validité | document | loi et sanctions |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| amiante | oui | non | oui | tous les types de constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 | illimité si absence d'amiante | rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante | impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés |
| plomb | oui | oui | oui | tous les types de constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949 | si présence détectée, 1 an en cas de vente, 6 ans en cas de location | CREP : constat de risque d'exposition au plomb | impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés; manquements aux obligations de sécurité et de prudence susceptibles d'engager la responsabilité pénale du bailleur |
| termites | oui | non | non | tout type de constructions bâties ou non bâties | 6 mois | rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites | impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés |
| gaz | oui | non | non | tous les types d'installations gaz de plus de 15 ans | 3 ans | rapport de l'état de l'installation intérieure de gaz | impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés |
| electricité | oui | non | non | tous les types d'installations électriques de plus de 15 ans | 3 ans | rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité | impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés |
| DPE performance énergétique | oui | oui | non | tout bâtiment ou partie de bâtiment sauf : constructions provisoires de 2ans ou moins; bâtiments à usage principal industriel,artisanal ou agricole | 10 ans | diagnostic de performance énergétique | |
| ERNT risques naturels et technologiques | oui | oui | non | tout type de constructions | 6 mois | état des risques naturels et technologiques | l'acquéreur ou le locataire peut demander la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix |
| loi Carrez | oui | oui | non | lots de copropriété | illimité si non modifié | certificat de mesurage loi carrez | |

# Commission Bâtiments Communaux

**Sous la responsabilité de Patrick MENON**

Parking des Bords de Loire

Une nouvelle construction est apparue sur le parking du bord de Loire, entièrement réalisée par Thierry et Jean-Luc, les employés municipaux.

Elle est destinée aux promeneurs et touristes qui souhaitent s'abriter, se reposer ou se restaurer au cours, par exemple, de leur périple sur la Loire à Vélo. Une table, des bancs et un râtelier à vélos viendront prochainement compléter cet équipement.

## Point sur l'avancement du projet ECSL (Espace Culture-Sports-Loisirs)

Nous avons rencontré le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et notre conseiller technique sur ce dossier, Dominique Richomme, et pris en compte certains de leurs conseils avisés. Nous avons ensuite à nouveau revu notre maître d'œuvre pour caler différents points d'évolution possibles. Des plans modifiés sont en cours d'élaboration par ce dernier.

Par ailleurs, la consultation des coordonnateurs sécurité et des bureaux de contrôles techniques est terminée. Le choix va donc pouvoir être fait, après consultation du maître d'œuvre. Le dépôt du permis de construire pourrait se faire dans les tous prochains mois.

Nous vous présentons ci-dessous, à titre purement indicatif car les choses peuvent évoluer, ce que pourrait être cet équipement, structurant pour la commune et motivant pour ses associations.

## Le Cimetière

La commission Cimetière poursuit ses travaux en travaillant, notamment à la rédaction d'un nouveau règlement.

Des recherches ont lieu actuellement car beaucoup de concessions sont arrivées à échéance et doivent faire l'objet soit d'un renouvellement, soit d'une reprise par la Commune.

Nous avons fait abattre quatre arbres dans le cimetière. Ceux-ci, de par leur positionnement et leur importance devenaient menaçants pour les monuments à proximité, dangereux car certains étaient malades et, de surcroît, provoquaient des nuisances.

C'est un espace beaucoup plus clair et lumineux qui se présente aujourd'hui.

Des courriers seront prochainement envoyés pour demander à certaines familles de procéder à l'entretien de leur(s) concession(s). En effet, si les employés communaux font leur possible pour entretenir au mieux les espaces communs du cimetière, ils n'interviennent pas sur les parties privatives. Or, la végétation (herbes, plantes voire arbustes) qui pousse, parfois de manière anormalement importante, sur certaines tombes limite la portée des efforts, par ailleurs très efficaces, de Thierry et Jean-Luc.

A noter également les travaux de nettoyage et de peinture faits par les employés communaux sur le Monument aux Morts. Les personnes présentent lors des cérémonies du 8 mai n'ont pas manqué de le remarquer.

## Vidéosurveillance des bâtiments

Rassurez-vous, la commune de Saint-Denis-sur-Loire n'a pas cédé aux sirènes de la vidéosurveillance qui lui feraient installer des caméras à tous les coins de rue.

Seulement, deux adjointes et une secrétaire de mairie, en visite au Salon des Maires à Paris en novembre 2012, ont été bien inspirées de participer à un tirage au sort sur le stand de Groupama. La commune a en effet remporté le premier lot : un équipement de vidéosurveillance complet (caméras extérieure et intérieure, enregistreur d'images, installation et câblage). La remise officielle de ce prix s'est faite en mairie le 29 mai dernier.

Nous avons décidé d'installer cet équipement de vidéosurveillance aux ateliers communaux. L'installation sera réalisée prochainement.

ADIL 41 AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

INFO→ ÉNERGIE

# COMMUNIQUE

Mars 2013

## UNE AIDE POUR LES ACCEDANTS EN DIFFICULTE

Dans le contexte économique actuel, les accédants à la propriété peuvent rencontrer des difficultés de paiement liées à une situation de chômage, de maladie,…

Il existe dans le département du Loir-et-Cher un Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté (Flaad). Ce fonds, mis en place en janvier 2010, est financé par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le CIL Val de Loire.

Il est à destination des accédants qui connaissent un retard de paiement dans le remboursement de leur crédit immobilier, quelle qu'en soit la nature, souscrit pour l'acquisition de leur résidence principale dans le Loir-et-Cher.

Le Flaad peut accorder des aides principalement sous la forme d'un prêt sans intérêt mais aussi sous forme de secours après étude de la situation du ménage.

Les personnes qui pensent relever de ce dispositif doivent prendre rendez-vous auprès de l'ADIL 41 (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Un juriste fera gratuitement le point sur leur situation, les possibilités d'aménagement de leurs prêts et les aides possibles.

Il pourra déposer une demande d'aide financière auprès du Flaad. Une commission examinera alors la situation de l'accédant en fonction :

- des efforts de remboursement,
- des démarches effectuées par la famille,
- de la durée du prêt restant à courir
- des circonstances particulières à l'origine des difficultés du ménage (chômage, séparation, maladie,…),
- de la viabilité du projet d'accession.

**Pour tout renseignement complémentaire ou pour faire une demande d'aide, contactez l'ADIL 41, Cité Administrative, 34 Avenue du Maréchal Maunoury, porte C, 41000 Blois, 02.54.42.10.00.**

Agence Départementale d'Information sur le Logement
Espace INFO→ÉNERGIE
34, avenue du Maréchal Maunoury -Porte C- 41000 BLOIS -
02.54.42.10.00 - fax 02.54.42.13.00
e-mail : adiloir41@wanadoo.fr – Site Internet : www.adil41.org

INFO→ ÉNERGIE

Comment déposer un dossier auprès de la commission du Flaad ?

**Prendre rendez-vous avec un conseiller de l'Adil**

Il étudiera gratuitement avec vous votre dossier.
Il pourra vous orienter et déposer une demande d'aide financière si nécessaire auprès du Flaad.

Une commission examinera votre dossier pour l'attribution de cette aide dans la limite des fonds disponibles.

Cité administrative - Porte C
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
Tél. : 02.54.42.10.00
Fax : 02.54.42.13.00
E-mail : Adileie41@wanadoo.fr
Internet : www.adil41.org

# Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté

## Vous êtes accédant à la propriété ?

Vous avez un retard de paiement dans votre prêt ?

## Conditions

- Etre accédant à la propriété de votre résidence principale
- Rencontrer des difficultés financières ponctuelles
- Etre en mesure de poursuivre cette accession
- Avoir un retard de paiement dans vos mensualités (au moins 3 mensualités ou 2 trimestrialités) quelque soit le type de prêt immobilier.

## Le Flaad peut vous aider...

à régulariser votre situation par des conseils et/ou une aide financière.

Ce dispositif est financé et mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le CIL Val de Loire.

## Commission des Affaires Scolaires Sous la responsabilité de Martine CIRET

# Le mot de la Directrice

Notre école comptait cette année 54 élèves :

- 30 en maternelle
- 24 en CE2 et CM1

Voici un petit bilan des sorties de cette année :

- Durant les deux derniers trimestres, les maternelles ont travaillé sur le thème de la ferme. Un spectacle intitulé « CACHE-CACHE À LA FERME » leur a été proposé à l'école de Saint-Denis-sur-Loire, le mardi 2 avril. Les maternelles de Villerbon sont venus le voir également.
- Le carnaval réunissant les deux classes a eu lieu le vendredi 12 avril. Les enfants de maternelle étaient déguisés, par nos soins, en animaux de la ferme. Nous avons défilé dans les rues, puis chanté et dansé sur la place Eugène LEROUX, avec la participation des parents. Nous avons terminé l'après-midi dans la salle des associations, en dégustant des gâteaux confectionnés par les parents.
- Une chorale de printemps a eu lieu le mardi 14 avril dans la salle des sports de Villerbon, réunissant les écoles de Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon. Émilie ROGER, intervenante de musique, a présenté les chansons apprises depuis le début de l'année par toutes les classes.
- Une visite à la ferme de Lunay, près de Seillac, a eu lieu le lundi 27 mai pour les classes de Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon. Les enfants ont beaucoup apprécié cette superbe journée.
- Le mardi 4 juin, une sortie avec l'Observatoire Loire (*association d'éducation à la Loire, NDLR*) a permis aux maternelles de découvrir le castor. Les CE2 et CM1 y sont allés le vendredi 7 juin. Ils avaient observé la Loire plusieurs fois pendant l'année.
- La fête de fin d'année a eu lieu le samedi 29 juin à Villerbon et sous le soleil ! Après le spectacle de danse, les enfants de tout le RPI (*Ménars-Saint-Denis-sur-Loire-Villerbon, NDLR*) ont chanté sous la direction d'Émilie ROGER.

Les dictionnaires ont été remis par les maires, aux enfants de CM2.

La kermesse, préparée par l'Association des parents d'élèves, a proposé de nombreux stands, très appréciés des enfants.

- Le vendredi 5 juillet un pique-nique a clôturé cette année scolaire.

Nous remercions les membres de l'Association des parents d'élèves pour leur investissement tout au long de l'année. En effet, les manifestations proposées permettent d'organiser des sorties sans que les parents aient besoin de financer.

Merci à tous, parents, enseignants, personnel communal.

La rentrée prochaine est fixée au mardi 3 septembre à 9 heures.

Bonne vacances à tous.

Sophie MOHR

villerbon NR 04/07/13

## Fête des écoles

Samedi, les cent cinquante écoliers fréquentant les classes de maternelle et de primaire du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, ont présenté leur spectacle de fin d'année à Villerbon.
C'est devant une très nombreuse assistance qu'ils ont interprété danses et chansons qu'ils avaient longuement répétées avec leurs enseignants. Un très beau spectacle, qui a soulevé les applaudissements d'un public conquis et ravi.

Les enfants ont présenté leur spectacle.

villerbon NR 5/07/2013

## Un dictionnaire pour les CM2

Prêts pour le collège !

A l'occasion de la fête des écoles, Yves George, maire de Ménars, François-Michel Gest, maire de Villerbon, et Martine Ciret, adjointe au maire de Saint-Denis-sur-Loire, ont remis leur dictionnaire à chacun des vingt-huit écoliers de CM2 qui ont été admis à poursuivre leurs études dans un collège à la rentrée.

# Ecole Lorjou

Ca y est, c'est l'été ! Depuis le 5 juillet, nos petits écoliers ont abandonné les classes notre école pour savourer la joie des vacances.

Nous avons terminé l'année scolaire par la traditionnelle fête qui a eu lieu le samedi 29 juin à Villerbon. C'est sous le soleil que les enfants nous ont offert, cette année encore, un spectacle de qualité. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

La rentrée prochaine est fixée au mardi 3 septembre. Nous retrouverons Sophie MORH, enseignante en maternelle et Dolorès GARREAU, enseignante en CE2 et CM1.

Les effectifs seront les suivants : 26 enfants en maternelle, 14 en CE2 et 14 enCM1.

Les services de garderies et de restauration seront assurés aux tarifs suivants :

Restauration scolaire :

- Repas enfant (pris à l'année de façon régulière).....3,40 €
- Repas enfant (inscription occasionnelle).....4,40 €
- Repas adulte .....4,85 €

Garderie :

- Demi-journée (matin ou soir) (jusqu'à 6 jours dans le mois) ..... 4,40 € par demi- journée
- Journée (matin et soir) (jusqu'à 5 jours dans le mois) ..... 6,60 € par journée
- Forfait mensuel demi-journée (matin et soir) (à partir du 7ème jour)..... 28,20 € par mois
- Forfait mensuel journée (matin et soir) (à partir du 6ème jour) ..... 36 ,70 € par mois
- Forfait retard ..... 25,00€ par retard

Ces nouveaux tarifs et le nouveau règlement intérieur des services périscolaires (transports, restauration, garderie) ont été adoptés lors de la séance de conseil municipal du 24 mai 2013.

Le nouveau règlement intérieur a été remis aux familles avant les vacances et est consultable sur le site Internet de la commune.

Une nouveauté pour notre école cette année : le remplacement de la fenêtre du couloir d'accès à la classe de primaire de Dolorès GARREAU par une porte. Nous en avons profité pour créer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.
Les commissions de sécurité successives et les pompiers lors des exercices d'évacuation la demandaient pour des raisons de sécurité et la classe de primaire se trouve dorénavant beaucoup moins isolée de l'école maternelle.
Le coût des travaux s'est élevé à 8 000 €.

Nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances.

## LUDO-MOBILE

La Ludo-mobile a recommencé sa tournée estivale et a fait, cette année encore, une halte à Saint-Denis-sur-Loire.

Il s'agissait d'une animation gratuite organisée par le CIAS du Blaisois, ouverte à tous sans inscription préalable et qui offrait la possibilité de découvrir un grand choix de jeux. Des animateurs étaient présents pour expliquer les règles et animer dans la bonne humeur.

C'est ainsi qu'un petit groupe de personnes est venu passer un après-midi convivial à l'ombre des arbres de la place Eugène LEROUX pour jouer et partager un petit goûter offert par la Municipalité.

# LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

**A**ssociation
**PO**ur
**L**es
**LO**isirs
**S**t Denis sur Loire

Apollos

La saison se termine pour toute l'équipe d'Apollos, et nous vous souhaitons à tous

Nous vous présentons les activités que nous avons proposées de janvier à juin 2013.

## LA FÊTE DE LA NOUVELLE ANNÉE

**Fête de la nouvelle année** a eu lieu le **13 janvier 2013.**

L'édition 2013 de la fête de la nouvelle année, a réuni 61 personnes dont 54 adultes.
Plusieurs surprises cette année. A la fin de la marche, Ismérie Leroux a réchauffé dans son four à pain les galettes que Damien Warnet, le boulanger d'Herbault, avait confectionnées.
Également pour décorer la salle, Bernadette Michel avait exposé ses photos sur le thème de la Loire.

Les galettes ont été dégustées autour d'un vin chaud, après avoir visionné le diaporama des activités de l'année.

Apollos

# LA CUISINE

Les cours de cuisine d'Inès Pereira, ont toujours du succès.

Ci-dessous des images des cours de l'année.

En janvier…

En mars…

En avril…

Apollos

# LE PATCHWORK

**Nouveauté pour la nouvelle année, Patchwork et Création.**

**Dominique et Monique, animatrices du patchwork, ont organisé tous les deuxièmes lundis du mois un RDV à la Maison des Associations pour découvrir le patchwork et autres ateliers créatifs. Pour la première édition, le 14 janvier, une pochette en patchwork a été commencée**

# LE THEATRE

Cette année, 4 représentations de théâtre ont été jouées, le samedi 9 mars à Villerbon.
Et le vendredi 15 mars, le samedi 16 mars et le dimanche 17 mars à Saint-Denis-sur-Loire.

Quatre pièces ont animé ses représentations :

Une des pièces nous a emmené sur une île déserte pas si déserte avec « des vacances bateaux de Lionel de Messey ». La seconde pièce proposait de connaître les coulisses des castings avec « casting de rêve de Jean-Claude Martineau ». La fin du monde était annoncée à Saint-Denis-sur-Loire dans « La fin du Monde d'Eric Herr ». Enfin, « Tu seras un homme mon fils » de Christophe Maréchal. Les pièces étaient jouées par des jeunes de 10 à 18 ans.

# VOYAGE À GUÉDELON

Une quarantaine de personnes sont allées visiter Guédelon. Après un arrêt à l'Église de Moutiers en Puisaye pour admirer des peintures murales réalisées à base d'ocres de la région, un guide a emmené le groupe à la découverte du chantier médiéval de Guédelon.

.

# La pétanque

Le 2 juin, 28 amateurs de pétanque sont venus participer à notre rendez-vous annuel. Le premier prix était une machine à Soda gagnée par Marie Fontaine, le deuxième, Daniel Boisselier, avait des places pour du karting, le troisième, José Potin, un sac avec des lots et le premier jeune, Anaëlle Delouyes, un bon d'achat dans un magasin de sport. Tous les participants avaient des lots.

# GYMNASTIQUE ET YOGA

Les cours de gymnastique et Yoga se sont terminés à la mi-juin. Reprise des cours à la rentrée, après notre Assemblée Générale à la fin du mois de septembre. (Date à confirmer).

# LE GRAND PIQUE-NIQUE D'APOLLOS

Un pique-nique a clôturé la saison 2012-2013 d'Apollos le 18 juin. Les personnes de la gymnastique, du yoga, de la cuisine et du patchwork ont participé à cette soirée. Inès Pereira, notre professeur de cuisine avait préparé des amuse-bouches.

# LA GUINGUETTE

Comme tous les ans, avec le Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire, nous avons organisé la guinguette sur la place du village. 122 inscrits dont 10 enfants ont participé au repas. Pour les adultes, Inès Pereira avait préparé des amuse-bouches. Apollos proposait du poulet au massalé, avec du riz, salade fromage et tartelettes coco poire, crème chocolat. Cette année la partie musique était faite par un DJ Bob Music, la piste n'a pas désemplie jusqu'à la fin de la soirée.

Préparation des plateaux

l'accueil

la danse

FIN DE LA SAISON POUR APOLLOS, PROCHAIN RDV EN SEPTEMBRE

## BONNES VACANCES A TOUS

Apollos

# CENTER PARCS

Nous disposons toujours de la carte Center Parc. Si vous avez envie de passer une journée à Center Parcs, n'hésitez pas à nous contacter. Pour une participation de 8 €, vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (20 € au lieu de 40 €) pour 8 personnes.

Pour réserver la carte n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

**********

# NOUS CONTACTER

http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE
(ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse : Apollos
19 rue de la Loire
41000 ST DENIS SUR LOIRE Adresse mail : apollostdenis@gmail.fr

| Fonction | Nom et adresse | Coordonnées |
|---|---|---|
| Présidente | MEHAULT Inès<br>22 rue Muraton<br>Macé | 09 53 83 01 07<br>ines.mehault@free.fr |
| Vice-présidente | MENON Sylvie<br>9 chemin de l'Organdière<br>Villeneuve | 02 54 74 61 32<br>s.menon@orange.fr |
| Secrétaire | BILEVIC Joëlle<br>30 c rue du château d'Eau<br>Villeneuve | 02 54 78 90 45<br>foucjo@gmail.com |
| Secrétaire adjointe | CHESNEAU Marie-Ange<br>46 rue du Château d'Eau<br>Villeneuve | 06.81.31.42.06<br>marieange.chesneau@nordnet.fr |
| Trésorière | VIGIE-DU-CAYLA Monique<br>1 bis rue de la Borde<br>Macé | 02 54 58 80 73<br>philippe.vigie-du-cayla@wanadoo.fr |

Apollos

Et nos membres actifs : Sylviane Coudriau, Françoise Debourse, Jacques Michel.
Patchwork : Dominique Fougeroux.
Section jeunes : Élisa Méhault, Émilie Bilevic, Pierre Cavarec, Pauline Fontaine, Sandra Régnier

# L'ACTUALITÉ DU COMITÉ DES FÊTES

Après une actualité particulièrement riche au cours de ces dernières semaines, le Comité des Fêtes reconduit ses animations et activités à la rentrée.

## ***Retour sur notre activité du premier semestre 2013 :***

Tous nos remerciements aux dionysiens qui ont « répondu présent » aux rendez-vous que nous leur avions donnés en juin dernier : la randonnée pédestre des bords de Loire et la soirée guinguette.

**Dimanche 9 juin : « randonnée des bords de Loire »**

L'édition 2013 de la « randonnée des bords de Loire » a rassemblé une cinquantaine de randonneurs. Deux circuits en boucle de 9 et 15 kms leur étaient proposés, sur les communes de Saint-Denis-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor et Ménars.

La pluie matinale incitait plutôt à faire la grasse matinée mais ceux qui ont osé mettre le nez dehors ne l'ont pas regretté car le ciel s'est vite dégagé et nous avons finalement bénéficié de conditions météo plutôt favorables pour cette randonnée.

Le Comité des Fêtes avait installé un ravitaillement apprécié des randonneurs à La Chaussée-Saint-Victor, en bordure de Loire.

Merci aux particuliers qui nous ont autorisés à passer sur des terrains qui leur appartiennent. Merci aussi aux employés municipaux qui avaient broyé la végétation sur les sentiers communaux dionysiens.

L'édition 2014 de notre randonnée est déjà inscrite au calendrier du Comité départemental de randonnée pédestre : elle aura lieu le dimanche 8 juin prochain !

**Samedi 15 juin : soirée Guinguette**

Pour la sixième année consécutive, à l'occasion de la « fête de la musique », nous proposions une « soirée guinguette » Place Eugène Leroux, en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée a débuté par un repas (sur réservation) et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante (accès libre et gratuit) animée par Bob Music Animation.

Le dîner en plein air a rassemblé 111 adultes et 10 enfants. Une trentaine de personnes sont venues les rejoindre en seconde partie de soirée pour esquisser quelques pas de danse ou simplement partager un moment agréable ! Cette année, pas d'intempéries pour cette manifestation : de quoi inciter les participants à s'attarder jusqu'à la fin de la soirée…

Étaient proposés aux convives : des amuse-bouches élaborés par un traiteur professionnel, un plat principal et des desserts préparés par l'équipe de cuisinières bénévoles d'Apollos, sans oublier la « marquisette » concoctée par le Comité des Fêtes.

Bravo et merci à tous ceux qui ont préparé le repas, assuré le service ou dressé les tables, sans oublier l'équipe qui a installé podium, parquet, stands bâchés, tables et sièges ! Merci aux renforts qui sont venus « donner un coup de main » pour l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, après cinq années consécutives d'animation musicale de notre soirée guinguette annuelle par le même orchestre, nous avions cette année décidé d'en changer et de profiter de l'occasion pour expérimenter une autre formule en faisant appel à un DJ.

Les deux associations partenaires pour l'organisation de cette désormais traditionnelle soirée guinguette vous donnent rendez-vous en juin 2014 pour une septième édition !

Cette soirée guinguette revêt pour les organisateurs une importance particulière : elle est devenue avant tout un moment convivial pour les dionysiens ! Nous ne faisons donc aucune publicité en dehors de la commune afin de conserver ce caractère « local ». En revanche, nous comptons beaucoup sur le bouche à oreille et nous vous incitons à y venir accompagnés de vos proches ou de vos amis, qu'ils soient dionysiens ou pas !

C'est votre fête, votre avis nous intéresse. Vous avez des suggestions, des propositions, des observations, n'hésitez pas à nous en faire part ! Il vous suffit d'en parler à un membre de l'une ou l'autre des associations ou de nous adresser un mail (vous trouverez toutes nos coordonnées dans le présent bulletin).

**Samedi 6 juillet : Participation à l'organisation de la journée des créateurs, des saveurs et des gourmandises**

Comme les années passées, le Comité des Fêtes a apporté sa contribution logistique à la commune et à l'Office de Tourisme Blois-Chambord pour l'organisation de la manifestation de lancement du festival « Un été entre Loire et Sologne ». Nous sommes notamment intervenus pour assurer le montage du podium destiné aux musiciens et la mise en place d'un « espace détente/restauration » ainsi que pour la pose, sur la commune, de panneaux annonçant cet évènement.

**Soirées Tarot**

A raison de deux soirées par mois, le Comité des Fêtes poursuit en 2013 son activité tarot. Chaque soirée rassemble 10 à 20 joueurs dont un noyau de dionysiens. Cette activité est ouverte à tous sans inscription préalable et entièrement gratuite. Rendez-vous est donné en septembre pour la reprise.

## ***Nos prochains rendez-vous :***

Motivés par la volonté de contribuer à l'animation locale et par le souci de proposer des manifestations de qualité, nous vous fixons de nouveaux rendez-vous à la rentrée : un concours-expo photo le dernier week-end de septembre et notre grande brocante le troisième dimanche d'octobre. Nous vous y attendons nombreux ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune pour ces manifestations ouvertes à tous : n'est-il pas agréable d'y participer en famille ou entre amis ?

**Concours-expo photo (week-end des 28 et 29 septembre 2013)**

Le Comité des Fêtes organise un concours-expo photo réservé aux photographes amateurs et ouvert à toutes les techniques : numérique et argentique, couleur et noir et blanc. **Le thème retenu pour 2013 est « Dans le vent ».**

Des bulletins d'inscription vont être distribués en juillet dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Chacun peut s'inscrire, il recevra en retour le règlement complet et toutes les instructions pratiques. Les photos sont à remettre pour le 9 septembre, profitez de l'été pour réaliser vos meilleurs clichés ! Les lauréats recevront des prix en bons d'achat de fournitures ou de travaux chez des photographes professionnels. Les photos présentées seront exposées à la salle des associations le samedi 28 septembre après-midi et le dimanche 29 septembre toute la journée (entrée gratuite, un prix du public sera décerné).

Depuis plusieurs années, des photographes amateurs de la région participent à notre concours et contribuent à son succès. Lors de chacune des éditions précédentes, nous avons eu le plaisir de présenter des photos réalisées par des dionysiens et nombre d'entre elles ont déjà été primées. Pour cette édition 2013, nous invitons donc tous les photographes amateurs à participer au concours et tous les dionysiens à venir visiter l'exposition !

**Brocante, le dimanche 20 octobre 2013**

Réservez cette date sur vos agendas ! Notre brocante permettra certainement à chacun d'entre vous de réaliser d'excellentes affaires. C'est le moment de trier les trésors qui attendent dans vos greniers et dans vos caves… et de les réserver pour la brocante du Comité des Fêtes !

**Reprise des soirées tarot dès le 13 septembre 2013**

Dès septembre, les soirées tarot reprendront les second et quatrième vendredis de chaque mois. La première soirée est prévue le 13 septembre. L'heure et le lieu de rendez-vous restent inchangés : 20h15 à la Salle des associations. Tous les niveaux sont acceptés et les débutants sont les bienvenus.

## ***Coordonnées et contacts***

**Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire**

19 rue de la Loire (boite aux lettres située face à la Mairie)

comitedesfetes.stdenis@orange.fr

| | |
|---|---|
| Président : | Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97) |
| Vice-Président : | André CIRET (Tel : 02-54-46-82-39) |
| Trésorière : | Marie-Claude DELPIERRE |
| Secrétaire : | Patrick MENON |
| Trésorière adjointe : | Josette GOUARD |
| Secrétaire adjoint : | Bruno LACH |
| Membres : | Jean-Paul BEAUDOT, Laurent CAVAREC, Jacques CHAVANON, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE, Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN. |

*Les responsables de l'association se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision sur les manifestations et activités qu'ils organisent.*

*Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les ! Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus !*

*Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Contactez-nous !*

## ***« DANS LE VENT !»***

**Thème retenu cette année pour le concours-photos**
**Organisé par le Comité des Fêtes**
**les 28 et 29 septembre 2013**

# VOGINANT

**Nous sommes en 1924, vous êtes à Paris, Bordeaux ou au Sud de la France... vous voulez vous rendre à Saint-Denis-sur-Loire...**

*Saint-Denis-sur-Loire, commune de 415 habitants en 1924, appartient au canton de Blois-Est et fait objet d'un* ***vaste programme de rénovation urbaine prévu dans le cadre de la réhabilitation de sa station thermale.*** *Le dossier d'étude que j'ai eu la chance de parcourir récemment laisse apparaître les moyens de transports qui existaient à l'époque...*

- **Par la voie ferrée, distance de Paris : 175km en 2h30 !**

*Précision sur la* ***Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans : Cie PO****. Elle est l'une des six grandes compagnies privées de chemin de fer créée en 1838. Avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, elle couvrait l'ensemble du sud-ouest de la France, en desservant Paris par la* ***gare d'Orsay*** *jusque dans la première partie du XX[e] siècle. Ses différents réseaux exploitant plus de 11 700 km de lignes, ont été fusionnés en 1938 pour constituer la SNCF.*

- Ligne Paris-Bordeaux-Madrid (Sud Express de la Cie P.O.) et de Paris Nantes.

**13 trains par jour en chaque sens dont 8 express et rapides... : 2h30.**

- Ligne de Paris-Bordeaux par Vendôme, avec embranchement sur Blois : durée du parcours 3h50.
- Lignes du Midi et du Sud Est en correspondance avec Blois par Vierzon et Romorantin. 3 trains par jour dans chaque sens dont un express.

La voie ferrée Paris-Bordeaux franchit parallèlement la station et la ligne de Blois-Romorantin-Vierzon (Cie P.O.), la coupe du Nord au Sud par un très bel ouvrage d'art, partie métallique, partie maçonnerie, de plus de 1 km de longueur, et permet à cette ligne de traverser la Loire au pied même des coteaux de Macé-Saint-Denis.

**Au total, 19 trains par jour desservant quotidiennement Blois et assurant mieux qu'en toute autre station le service des voyageurs à destination de la nouvelle ville d'eaux.**

- **En auto** : distance de Paris : 153 km par les Routes Nationales n°20 et 152, en traversant Etampes, Angerville, Artenay, Orléans, Beaugency, Ménars le Château et Saint-Denis. Le temps mis pour parcourir la distance n'est pas indiqué... cependant il est noté : « **Très belles routes et parcours facile aux... vitesses élevées !... ».**

La route Nationale 152 passe par l'axe Est-Ouest de la station.

- Un service départemental d'autocars relie actuellement Blois à Macé et à Saint-Denis.

*En conclusion, je vous laisse juge des améliorations des transports en près d'un siècle!*

*Brigitte Ayguesparsse, Pour Voginant, mars 2013.*

# LE CLUB DU BEL AGE

**Le début de l'année se passe aussi bien que possible, malgré un temps froid.**

**Les goûters sont toujours appréciés par tous.**

**Le 10 janvier, nous renouvelons, pour une année, le mandat de Présidente de notre club à Madame Thérèse Besnard.**

**Le 10 mars, une partie du club assiste au « Goûter-spectacle » de Villerbon. Nous en sommes tous très contents.**

**Le 18 avril, c'est notre concours de belote.**

**Le 7 mai, nous partons en promenade à La Ferté-Bernard.**

**Un petit train nous y attend pour nous faire découvrir la ville. Nous admirons une ancienne maison « La Boucherie », la place de la Lice et la Porte Saint Julien qui est un reste de remparts.**

**Nous apprécions, également, l'église « Notre Dame des Marais » qui est un magnifique exemple de style transition flamboyant-renaissance. Construite entre 1450 et 1544.**

**Promenade nautique sur l'Huisme en canot électrique.**

**Vu, aussi, un élevage de biches et de daguets.**

**Le 17 juin, repas de printemps où nous nous retrouvons nombreux.**
**Bonne ambiance joyeuse pour le plaisir de tous.**

◈◈◈◈◈◈◈◈◈

# SAINT-DENIS-SUR-LOIRE À LA « UNE »

Loir-et-Cher - Blois - Saint-denis-sur-loire

## Michel Pichon : le bois et le savoir-faire !

**21/04/2013 05:38**

C'est dans sa coquette maison de famille que Michel Pichon, actif retraité menuisier, s'adonne à sa passion du bois depuis presque dix-huit ans.

« *Voilà un certain temps que je suis retraité* », raconte M. Pichon. « *Si je prends mon temps pour créer mes objets, ce n'est pas pour autant que je m'impose un rythme très intense.* » En effet, l'artiste sait prendre le temps de vivre. « *Il m'arrive de travailler à mes créations pendant deux ou trois heures, puis d'y revenir le lendemain parfois deux jours plus tard, puis d'y passer une journée entière !* »
Après un apprentissage de menuiserie, puis l'exercice de ce beau métier jusqu'à l'âge de 40 ans, M. Pichon a monté son entreprise. Activité qu'il exercera pendant vingt ans.
C'est à la suite d'une commande très particulière « *que tout a commencé.* » Un berceau de bois en forme de cigogne, dont la photo figure toujours dans son album, fut l'œuvre qui déclencha la passion et le besoin de créer toutes sortes d'objets, en bois bien entendu.
De chêne, de merisier, parfois de frêne. Les idées ne manquent pas : des chevaux, des chiens, des chats, des fauteuils, des berceaux bien sûr, des boîtes à bijoux ou à couture, des bureaux, des maisons de poupées, des buffets Louis-Philippe (deux corps !). Rien ne résiste à la créativité du Dyonisien. Ses créations plus vraies que nature ont fait le plaisir de ses proches et ses petits-enfants ont eu un régime de grande faveur.
De la satisfaction certainement, mais l'heure des projets a sonné : « *J'envisage maintenant de passer à la sculpture, sur bois bien sûr !* »

*Table, chaise, buffet, rien ne résiste à la créativité de Michel Pichon.*

Cor. NR : Yves Balderas

*Nouvelle République du 21 avril 2013*

# Informations diverses et pratiques

## Légumes - PASQUIER

83, Route de Fontaines 41700 COUR - CHEVERNY

**Légumes des 4 saisons**

**Spécialités de pommes de terre**

variétés diverses

Vente directe à la ferme
Colis de saisons sur commande
Livraisons possibles selon quantités

**TOUS LES MARDIS APRES-MIDI**
**DE 13h00 à 18h00**
**LOCAL PRES DE LA MAIRIE**

**06 72 72 82 58**

## O'Bonheur du P'tit Marché

**TOUS LES VENDREDIS MATIN**

### Commerce ambulant de proximité

- ✓ Fruits de saison locaux et de l'étranger
- ✓ Légumes en provenance de producteurs locaux
- ✓ Crèmerie (Laiterie de Montoire-sur-le-Loir) : fromage blanc, faisselle, fromage, crème fraiche
- ✓ Produits fermiers : fromages de chèvre, œufs, poulets, pintades, lapins
- ✓ Charcuterie : boudin blanc, boudin noir…
- ✓ Épicerie de première nécessité : pates, riz, conserves…

***Si vous souhaitez que le camion s'arrête devant votre porte, appelez au 06 59 94 37 42***

# MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions…

**Par délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010, les tarifs, depuis le 1er janvier 2011, sont les suivants :**

| **Pour les habitants de la Commune** : | **Pour les réservations hors commune** : |
|---|---|
| ➢ 60 € pour une demi-journée<br>➢ 120 € pour une journée<br>➢ 200 € pour deux journées | ➢ 80 € pour une demi-journée<br>➢ 200 € pour une journée<br>➢ 300 € pour deux journées |

Chauffage : - Une demi-journée..... 15 €
- Une journée..... 30 €
- Deux journées..... 60 €

**Pour les locations du 15 septembre au 30 avril**

Un chèque de caution de 200 € est demandé pour chaque location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.

**La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.**

## HORAIRES DES MESSES – SECTEUR FOSSÉ-VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU, mais :

- *Le dimanche 21 juillet : messe à **Mulsans***
- *Le dimanche 22 septembre : messe à **Averdon***
- *Le dimanche 6 octobre : messe à **Saint-Denis-sur-Loire***

# MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

| Objet de la demande | Où s'adresser | Pièces à fournir-Conditions | Commentaires |
|---|---|---|---|
| **CARTE NATIONALE D'IDENTITE** | Mairie | - livret de famille,<br>- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, **faites chez un photographe**,<br>- un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance)*<br>- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau…),<br>- l'ancienne carte d'identité<br><br>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1er janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée à la mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 €. | * UNIQUEMENT exigé en cas de perte ou de vol OU si la CNI est périmée depuis plus de deux ans.<br><br>Présence obligatoire du demandeur. |
| **PASSEPORT** | <br>**S'adresser aux mairies « station » : Blois et Vineuil aux jours et heures d'ouverture** | - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, **faites chez un photographe** (très vivement conseillé),<br>- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,<br>- un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France ;<br>- un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance) ;<br>- l'ancien passeport (en cas de renouvellement).<br><br>TARIFS : 86 € (en timbre fiscal). | Présence obligatoire du demandeur. |
| **AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE** | | SUPPRIMÉ AU 1ER JANVIER 2013 | Le mineur doit être en possession de son passeport ou de sa CNI en cours de validité. |

| Objet de la demande | Où s'adresser | Pièces à fournir-Conditions | Commentaires |
|---|---|---|---|
| **DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE** | Mairie | Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.<br>- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe,<br>- le récépissé de déclaration de perte délivré par la mairie ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie,<br>- le permis de conduire détérioré à remplacer,<br>- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,<br>- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport),<br>- pour les étrangers, un justificatif de résidence en France. | |
| **RENOUVELLE-MENT DU PERMIS DE CONDUIRE** | Mairie | Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d).<br>Pour obtenir le formulaire, le télécharger sur le site :<br>https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr<br>Ou le retirer en Préfecture.<br>La visite médicale est payante et doit se faire chez un médecin agrée par le Préfet *(liste en Préfecture)* | |
| **CERTIFICAT D'IMMATRI-CULATION (EX-CARTE GRISE)** | | Professionnels de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture | |

**Billet d'humeur !**

Mesdames, Messieurs,

Juste un petit mot rapide pour vous rappeler que les secrétaires de mairie ne sont pas responsables des règlements et lois qu'elles sont chargées d'appliquer. Par conséquent, lorsque, par exemple, vous venez faire une pièce d'identité, je vous remercie de ne pas être désagréable (et c'est un euphémisme par rapport à certaines situations !) lorsqu'elles vous précisent que la photo d'identité n'est pas réglementaire, que la date de validité d'un document à fournir est dépassée... ou qu'un passeport ne se fait plus en mairie de Saint-Denis-sur-Loire. Leur seul objectif est de vous rendre service en vous évitant un retour de dossier qui ne ferait que retarder la concrétisation de votre démarche.
Je vous serai reconnaissant de vous en souvenir à l'avenir (enfin pour ceux que cela concernent et ils sont fort heureusement très minoritaires).
Je vous en remercie par avance.

Benoit SIMONNIN, Maire

La dureté de l'eau n'a aucune incidence directe sur notre santé, mais plus son taux est élevé, plus l'eau a tendance à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eaux, les canalisations.

La teneur en fluor étant inférieure à 0.5 mg/l, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés ...) est recommandé pour la prévention de la carie dentaire, sauf avis médical.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Après quelques jours d'absence, l'eau peut avoir stagné dans les canalisations. Aussi, laissez-la couler un instant avant de la boire.

ars Agence Régionale de Santé Centre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

# Bilan 2012

# Quelle eau buvez-vous sur la commune de SAINT DENIS SUR LOIRE ?

## *Ressource en eau*

La commune de St Denis sur Loire est alimentée en eau à partir d'un forage situé au lieu-dit «Villeneuve», au pied du château d'eau. L'eau subit un traitement de désinfection avant distribution.
Les périmètres de protection ont été mis en place par arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique du 02/07/2004.
La gestion est assurée par la SAUR.

## *Contrôle sanitaire réglementaire*

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est assuré par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du centre (DT41ARS). Ainsi en 2012 au titre de ce contrôle sanitaire, 11 prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 350 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## *Les principaux résultats d'analyses*

| | Normes | Valeurs observées | Commentaires |
|---|---|---|---|
| Bactériologie | absence de germes tests indicateurs de contamination fécale | Tous les prélèvements sont conformes. | EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE |
| Dureté | - | Moyenne : 27°F<br>Maximum : 27°F | EAU DE DURETE ASSEZ ELEVEE |
| Nitrates | *50 mg/l* | Moyenne : 37 mg/l | EAU CONFORME EN NITRATES |
| Fluor | *1,5 mg/l* | Moyenne : 0,15 mg/l<br>Maximum : 0,15 mg/l | EAU FAIBLEMENT FLUOREE |
| Pesticides | *0,1 µg/l** | Maximum : 0,06 µg/L (atrazine déséthyl) | EAU CONFORME EN PESTICIDES |
| Arsenic | *10 µg/l** | Moyenne : 6 µg/l | EAU CONFORME EN ARSENIC |

*1µg/l (microgramme par litre) = 0.001 mg/l

## *Conclusion sanitaire globale*

L'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires.

ARS du Centre – Délégation territoriale de Loir-et-Cher
CS 1820 - 41 rue d'Auvergne - 41018 Blois Cedex
Tél : 02 38 77 34 56 – Fax : 02 54 74 29 20

# DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier avec la recommandation de la conserver précieusement.

**Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu, d'autres exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.**

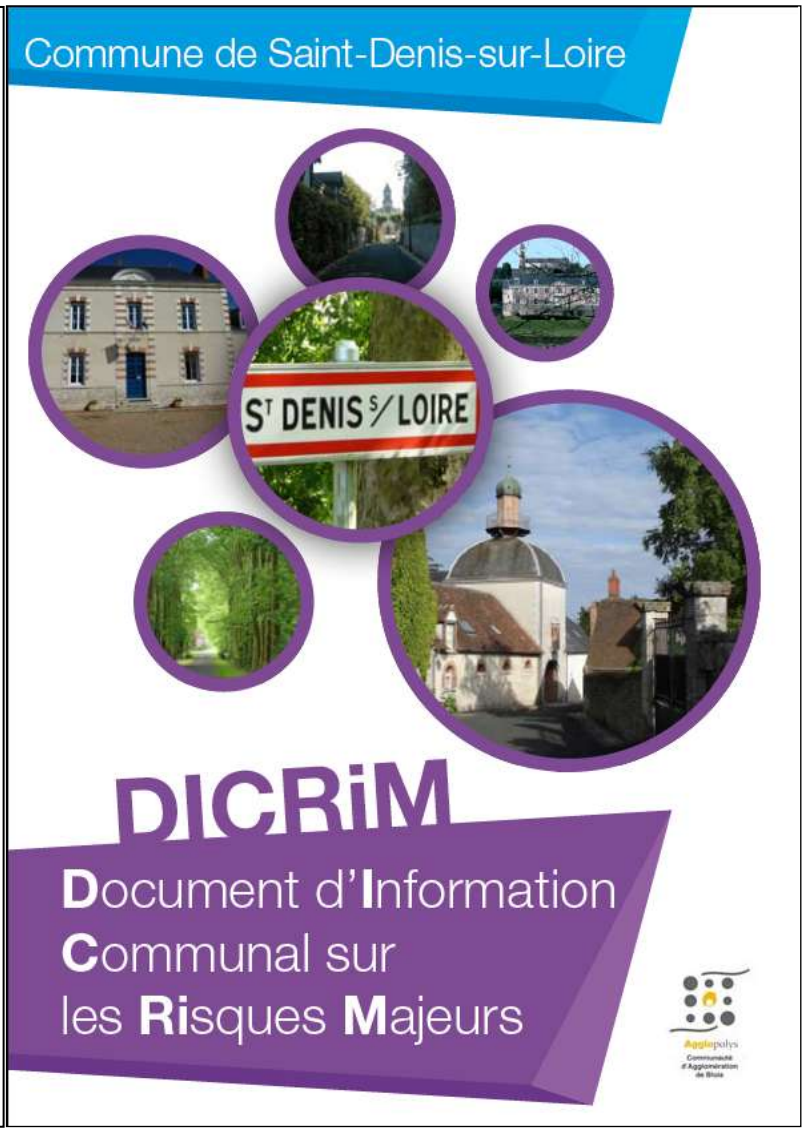

## Poubelles - Rappel

**Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et... d'esthétique, il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir.**
**Merci de bien vouloir respecter cette règle.**

### ***Brûlage des déchets végétaux***

**A partir du 1er mars et jusqu'au 30 septembre** de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions, à autorisations.

Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

**Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.**

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

Cette règle s'applique à toutes et à tous.

***Les travaux de bricolage*** **ou** ***jardinage*** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies…) **ne peuvent être effectués que** :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

### ***Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public***

La Municipalité s'efforce, dans la mesure du possible, d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles… venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste.

**En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.** Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.

CIAS du Blaisois
Centre Intercommunal d'Action Sociale
www.ciasdublaisois

# Communiqué de presse

Blois, le 13 mai 2013
*Page 1/2*

## Simplifiez-vous la vie !

Avec le service d'aide à domicile du CIAS du Blaisois

***Que vous soyez actif, retraité, ou en situation de handicap, l'aide à domicile du CIAS du Blaisois s'adresse à tous... pour faciliter le quotidien de chacun.***

- Des prestations diverses et complètes

> **Tâches ménagères** : entretien du logement, lessives, repassage, couture, préparation des repas, etc.

> **Soutien à l'autonomie** : courses, aide au lever, au coucher, à l'habillage, à la mobilité, aux démarches administratives, etc.

> **Compagnie** : soutien relationnel, promenades, visites culturelles, lecture, jeux, etc.

- Une qualité de service

> **Qualité** : service public agréé Qualité par la préfecture, plus de 30 ans d'expérience de l'établissement et près de 1 500 personnes servies chaque année.

> **Accessibilité** : le service d'aide à domicile du CIAS du Blaisois dessert chacune des 48 communes d'Agglopolys, sans distinction de tarif ou de fréquence. Une astreinte administrative est réalisée 7 jours sur 7 et 24h/24 pour assurer la continuité du service.

> **Souplesse et disponibilité** : Le service est accessible de façon ponctuelle ou régulière. Le planning d'intervention peut être modifié, augmenté, diminué ou suspendu gratuitement, en fonction de l'évolution de vos besoins.

> **Simplicité** : pas de frais d'adhésion, pas d'abonnement, pas de frais de dossier, arrêt d'intervention gratuit et réduction d'impôt de 50%. Possibilité de paiement par prélèvement automatique ou CESU *(chèque emploi service universel)*.

> **Suivi personnalisé** : un référent se déplace à votre domicile, gratuitement et sans engagement, afin de constituer votre dossier et rechercher les aides financières éventuelles. Un suivi administratif et technique est réalisé par le CIAS du Blaisois, en collaboration avec des partenaires médico-sociaux pour vous apporter un mieux-être à domicile.

CIAS du Blaisois
Centre Intercommunal d'Action Sociale
www.ciasdublaisois

# Communiqué de presse

Blois, le 13 mai 2013
*Page 2/2*

## • Tarifs et avantages fiscaux

Tarif : il dépend du nombre d'heures mensuelles et des aides financières accordées mais ne peut dépasser le plafond de 19,50 € / heure.

Avantages fiscaux : déduction de 50 % des dépenses dans la limite de 12 000 € par an, soit un tarif maximal de 9,75 € / heure.

*Selon vos souhaits et vos besoins, vous avez la possibilité d'employer directement votre aide à domicile (le CIAS du Blaisois vous accompagne alors dans l'ensemble des démarches administratives).*

## • Services complémentaires

Les personnes âgées, en sortie d'hospitalisation ou en situation de handicap peuvent bénéficier de services complémentaires du CIAS du Blaisois :

> Portage des repas à domicile
> Service de soins infirmiers à domicile
> Animations
> Hébergement temporaire en foyer-résidence

## • Aide à domicile : pour les actifs aussi !

**Le service d'aide à domicile est également ouvert à toute personne majeure, sans condition d'âge.**

En optant pour la formule « mandataire », vous êtes l'employeur direct de votre aide à domicile. Le CIAS du Blaisois vous apporte alors une aide dans toutes vos démarches administratives (recherche de personnel, établissement du contrat de travail et des bulletins de paie, déclaration auprès des organismes...).

**Pour plus d'informations, un numéro unique :**
**02 54 57 41 23**
www.ciasdublaisois.fr

**Contact presse :**
Louise FRIZON - Responsable Communication
4 rue des Cordeliers - BP 79 Blois cedex
Tél : 02 54 57 41 25 - communication@ciasdublaisois.fr

*Le CIAS du Blaisois est un établissement public intercommunal présidé par le Président de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys, Christophe Degruelle, et géré par un Conseil d'Administration. Le CIAS du Blaisois développe des actions de solidarité et de proximité en faveur des familles (grâce à son centre social), des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés (personne de 18 à 65 ans sans enfant mineur à charge). Il anime ainsi une action générale de prévention et de développement social sur le territoire d'Agglopolys.*

Juillet 2013

CIAS du Blaisois
Centre Intercommunal d'Action Sociale

# Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

**Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.**

Il développe plusieurs actions :

- ▶ Actions d'aide et d'insertion
- ● Aide aux démarches administratives
- ■ Gestion d'un centre social : La Chrysalide
- ♦ Services aux seniors

## ▶ Actions d'aide et d'insertion

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

► Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
► Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
► Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

**Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale, près de chez vous :**
- A La Chaussée-Saint-Victor : tous les 1ers jeudis du mois de 9h30 à 12h, en mairie.
- A Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.
- Dans votre mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

⟶ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

## ● Aides aux démarches administratives

Le CIAS du Blaisois propose des permanences d'aide aux démarches administratives ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys, sans condition particulière. Colette Common, correspondante sociale du CIAS du Blaisois, vous aidera pour toutes les formalités administratives :

- dossier d'allocation logement
- carte d'invalidité
- demande de retraite complémentaire ou d'APA
- démarche à effectuer suite à un décès
- orientation vers les services concernés
- toute autre demande particulière

# Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

**Les permanences de Colette Common, correspondante sociale, près de chez vous :**
- A la mairie de La Chaussée Saint-Victor le 15/01, le 05/02, le 19/02, le 05/03, le 19/03, le 02/04, le 16/04, le ,07/05, le 21/05, le 04/06, le 18/06, le 02/07, le 16/07, le 06/08, le 20/08, le 03/09, le 17/09, le 01/10, le 15/10, le 05/11, le 19/11, le 03/12 et le 17/12.

- A la mairie de Villebarou tous les jeudis de 9h à 12h15.

- Au centre social La Chrysalide - 13 rue des écoles, sur rendez-vous.

- En mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

- A Blois, au CIAS du Blaisois - 4 rue des Cordeliers.

⟶ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 41 ou sur www.ciasdublaisois.fr

## ■ Le centre social La Chrysalide :

La Chrysalide, située à Vineuil, propose des activités régulières (Qi-Gong, anglais, déco-meubles, diététique, etc.) ou plus ponctuelles (activités vacances, fête du centre, etc.). Des partenariats permettent également de mettre en place, dans les locaux ou sur les communes, des actions culturelles ou de loisirs telles que : Graine de lecteur avec les écoles, ludothèque mobile, animations ou expositions thématiques…

La Chrysalide vous propose également de rejoindre son réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Cet ensemble, composé de personnes toutes offreuses et demandeuses de savoirs, est gratuit et ouvert à tous. L' occasion pour tous de s'enrichir et de rencontrer de nouvelles personnes !

Horaires d'ouverture : Le lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45.
Adresse : 13 rue des écoles, 41350 Vineuil

⟶ Vous pouvez contacter La Chrysalide au 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr

⟶ Vous pouvez vous procurer le programme en mairie ou sur demande.

## ♦ Services aux seniors

### ♦ L'aide à domicile :

Le service d'aide à domicile permet aux bénéficiaires d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes et activités de la vie courante : entretien courant du logement, courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives, accompagnement relationnel (promenade, animations…), etc.

**1/ L'aide à domicile prestataire :** Le CIAS du Blaisois est l'employeur de l'aide à domicile qu'il rémunère directement. Cette solution dispense le bénéficiaire de toutes les obligations et responsabilités relatives à la fonction d'employeur.

**2/ L'aide à domicile mandataire :** Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, avec toutes les obligations juridiques qui en découlent. Le CIAS du Blaisois accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur.

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

# Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

### ♦ La livraison de repas à domicile :

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile, ponctuellement ou de façon régulière, Peuvent être livrés le repas du midi (+potage) uniquement, le repas du soir uniquement ou le repas du midi et du soir. Les tarifs sont dégressifs selon les revenus.

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

### ♦ Les foyers-résidences :

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en préretraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration et animations y sont assurées.

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

### ♦ L'hébergement temporaire :

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

### ♦ Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont ouverts aux retraités de Saint-Denis-sur-Loire pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas.

⟶ Vous pouvez contacter l'accompagnateur : 06 74 95 32 96

### ♦ Les animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions en bus, des sorties accompagnées, des sorties en minibus, des thés dansants, des actions intergénérations et la participation à des évènements locaux.

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr

### ♦ L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour « La Chrysalide », situé à Vineuil, s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien.

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 60 ou sur www.ciasdublaisois.fr

### ♦ Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins à domicile assure, sur prescription médicale, des soins d'hygiène corporelle auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans et des adultes handicapés ou bénéficiant de soins palliatifs.

⟶ Vous pouvez contacter le service au 02 54 90 25 50 ou sur www.ciasdublaisois.fr

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

**Informations diffusées à l'intention des habitants de l'Agglomération par le service "Communication" d'Agglopolys.**

# LA DÉPÊCHE d'AGGLOPOLYS

## LES ACTUALITÉS DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2013 EN UN CLIN D'OEIL !

# DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

**La charte "*En direct de nos fermes*" : y voir plus clair pour consommer local !**

Afin de permettre aux consommateurs d'identifier plus facilement les producteurs locaux présents sur les marchés de l'agglomération, une charte et une signalétique "En direct de nos fermes" ont été mises en place. Les agriculteurs partenaires s'engagent à vendre au moins 70% de produits issus de leur exploitation.

**L'engagement d'Agglopolys**

Agglopolys fournit gratuitement aux agriculteurs partenaires, qui vendent leur production sur au moins l'un des 16 marchés des 9 communes du territoire, une bâche à installer sur leur emplacement de vente, qui leur permet d'être facilement repérés.
Cette bâche mentionne le nom de chaque exploitation, celui du producteur, le lieu de production et éventuellement le(s) logo(s) «Bienvenue à la ferme» ou «Agriculture biologique».

**Les engagements des producteurs partenaires**

**Chaque agriculteur partenaire s'engage à :**

- Avoir son siège d'exploitation dans le Loir-et-Cher
- Être présent sur au moins un marché de détail régulier d'une des 48 communes d'Agglopolys (présence au minimum 25 fois/an)
- Proposer à la vente au moins 70% de produits agricoles issus de sa propre exploitation (lorsqu'une partie des produits vendus n'est pas issue de la production du vendeur, celui-ci s'engage à renseigner le client sur l'origine des produits revendus).

**5 bonnes raisons de faire son marché auprès des producteurs locaux :**

- Connaître l'origine des produits et avoir un contact direct avec le producteur
- Consommer des produits frais et de saison
- Soutenir l'économie et l'emploi agricole
- Contribuer à la préservation des paysages
- Limiter l'empreinte écologique de vos achats

**Pour en savoir plus :**

- Les consommateurs peuvent s'adresser à Agglopolys au 02 54 90 35 85.
- Les agriculteurs peuvent s'adresser à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher au 02 54 55 20 38.

## Défi inter-entreprises : le RDV sportif incontournable des entreprises locales

**Défi-inter-entreprises : l'important, c'est de participer !**

***Le 19ème défi inter-entreprises, organisé par Agglopolys, aura lieu le 20 septembre 2013 sur le site du château de Chambord. Les inscriptions sont ouvertes.***

Cet évènement incontournable du tissu économique blaisois favorise les échanges "interservices" et "interentreprises" locales, dans un esprit toujours convivial et sportif, autour de 3 épreuves : la course à pied, le VTT et le canoë.

La Communauté d'agglomération confirme encore une fois son rôle d'animatrice du territoire.

**Date limite d'inscription : 10 septembre 2013.**

# DÉPLACEMENTS

**A compter du 2 septembre 2013, le réseau TUB se transforme et devient AZALYS !**

*Crédit photo : Thierry Bourgoin-Dévoilement du bus Azalys, le 5 mai 2013*

Dans le cadre de sa compétence « transports urbains », Agglopolys a confié la gestion du réseau de transports urbains (lignes régulières, transport à la demande, transports scolaires, etc.) à la société Keolis pour une durée de huit ans (janvier 2013 à décembre 2020).
Keolis a en charge la gestion au quotidien du réseau de transport en commun, alors qu'Agglopolys réalise les investissements majeurs et décide des orientations stratégiques (offre et tarification).
Ce nouveau contrat de délégation de service public prévoit notamment une restructuration globale du réseau de transport en commun.
Les améliorations et nouveautés :

- Une offre hiérarchisée, simplifiée et mieux adaptée au territoire d'Agglopolys ;
- Une plus grande lisibilité des horaires grâce à la permanence de l'offre du lundi au samedi, toute l'année et toute la journée (pas de distinction entre périodes scolaires et petites vacances) ;
- Des temps de parcours plus courts sur la majorité des lignes ;
- L'extension du service de transport à la demande, fonctionnant désormais tous les jours de la semaine ;
- Une nouvelle gamme tarifaire plus solidaire ;
- Des services complémentaires, notamment : une navette de centre-ville de Blois, un service régulier les dimanches et jours fériés, des services spécifiques de soirée, la mise en place d'un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite, un système de location de vélos (classiques, à assistance électrique ou pliants)

## RESAGO : un fonctionnement identique au TAD de Zélia et davantage de possibilités

Le Transport À la Demande (TAD) de Zélia laisse la place à RESAGO avec :

- Un fonctionnement identique : service sur réservation téléphonique, prise en charge au domicile, dépose au choix parmi plusieurs points de destination, horaires fixes.
- Plus d'offres : 5 allers-retours du lundi au samedi et 3 le dimanche (= 33 allers-retours par semaine contre 6 pour le TAD de Zélia) ; Les horaires sont différents selon votre lieu de résidence (au Sud ou au Nord de la Loire).
- Plus de destinations : dorénavant, 16 points de destinations, dont 5 nouvelles : les centres commerciaux La Renaissance, La Salamandre et Blois 2, le centre social La Chrysalide à Vineuil et le Parc des Mées à La Chaussée-Saint-Victor.

- Plus économique : RESAGO fonctionne avec les tickets et abonnements du réseau Azalys => ticket 1 voyage à 1,10 € contre 2 € pour le TAD de Zélia.
- Plus pratique : La centrale de réservation est ouverte plus longtemps et le délai de réservation est raccourci !
- Les horaires sont différents selon votre lieu de résidence (au Sud ou au Nord de la Loire) :

**RESAGO Sud Loire - lundi au samedi**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Heures d'arrivée aux points de destination : | 9h30 | 10h30 | 14h30 | 15h30 | 16h30 |
| Heures de départ aux points de destination : | 11h30 | 12h30 | 17h00 | 18h00 | 19h00 |

**RESAGO Sud Loire – Dimanches et jours fériés (hors 1er mai)**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Heures d'arrivée aux points de destination : | 10h30 | 17h00 | 18h00 |
| Heures de départ aux points de destination : | 12h30 | 14h30 | 15h30 |

**RESAGO Nord Loire - Lundi au samedi**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Heures d'arrivée aux points de destination : | 9h00 | 10h00 | 14h00 | 15h00 | 16h00 |
| Heures de départ aux points de destination : | 11h00 | 12h00 | 16h30 | 17h30 | 18h30 |

**RESAGO Nord Loire – Dimanches et jours fériés (hors 1er mai)**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Heures d'arrivée aux points de destination : | 10h00 | 14h00 | 15h00 |
| Heures de départ aux points de destination : | 12h00 | 16h30 | 17h30 |

Tél. Centrale de réservation (à compter du 19 août) : ***09 693 693 41***

Pour tout renseignement sur la nouvelle offre de transport : agence commerciale d'Azalys :
Téléphone : 02 54 78 15 66 Site Internet *www.tub.fr* (en attendant le nouveau site Internet !)

# SERVICES A LA POPULATION

## Les véhicules hors d'usage

Agglopolys a décidé de mettre en place un service gratuit de collecte des véhicules hors d'usage en porte à porte auprès des particuliers. Explications.

Les «véhicules en fin de vie» ou «véhicules hors d'usage» (VHU) représentent non seulement une source importante de déchets, mais aussi un réel danger pour les sols et pour l'eau. Chaque année en France, 1,8 million de véhicules est mis au rebut. Leur abandon, sur le domaine public ou dans un lieu privé, constitue un risque fort de pollution. La collecte et le traitement des VHU sont devenus des enjeux majeurs pour notre société. La loi oblige les propriétaires à les vendre ou les céder gratuitement à un centre agréé, pour démolition et recyclage. Agglopolys a décidé d'accompagner les habitants de ses 48 communes dans leur démarche, en proposant un service d'enlèvement à domicile totalement gratuit.

**Demande de prise en charge**

- **Appelez le** 0 800 77 52 41 (n° vert spécial, gratuit depuis un poste fixe) pour plus de renseignements auprès d'INDRA.
- Pour faire votre demande, s'inscrire auprès de votre Mairie avec une copie de la carte grise en remplissant un formulaire de «Demande d'enlèvement d'un véhicule en vue de sa prise en charge pour destruction».

**Délais et déroulement de la prise en charge**

Le délai maximum d'intervention est fixé à 15 jours ouvrés.

- Suite à votre demande de prise en charge, INDRA accuse réception de votre demande auprès d'Agglopolys et planifie avec vous l'enlèvement du véhicule.
- Si votre véhicule se trouve sur le domaine public, un autocollant est apposé sur le véhicule pour identifier la démarche, notamment afin d'éviter une verbalisation ou une mise en fourrière

- Le jour de l'enlèvement du véhicule, vous signez un bon d'enlèvement mentionnant les caractéristiques du véhicule à enlever (marque, modèle, immatriculation ...) ainsi que la date de l'enlèvement.
- La carte grise originale et les documents de cession vous seront réclamés après l'enlèvement par courrier.

**Conditions de la prise en charge**

**Les véhicules qui peuvent être collectés gratuitement sont :**
- les voitures particulières
- les camionnettes - 3,5 T
- les cyclomoteurs à 3 roues
- les véhicules accidentés, techniquement et/ou économiquement irréparables
- les véhicules anciens trop usagés pour être revendus sur le marché de l'occasion

**Sont exclus :**
- les camionnettes et poids lourds d'un poids supérieur à 3,5 t
- les 2 roues
- les véhicules contenant des déchets et matières qui auraient été ajoutés
- les véhicules nécessitant des moyens de levage
- les véhicules inaccessibles

## AVANTAGES

**Faire collecter votre véhicule usagé, c'est :**

- Protéger l'environnement :
« Un véhicule hors d'usage non dépollué est considéré comme un déchet dangereux »
(Code de l'environnement).

- Éviter les ennuis :
« Est puni d'une amende le fait de déposer, d'abandonner
ou de jeter en un lieu public ou privé une épave de véhicule » (Code pénal).

- Donner une seconde vie à votre véhicule !
Les ceintures de sécurité seront transformées en sacs à main,
les pneus en aires de jeux, les tableaux de bord en tongs...

### A bas le bas débit : faites appel à Internet par satellite !

Aujourd'hui et sans aucun doute encore plus demain, une liaison Internet est indispensable dans tous les foyers. Des seniors aux plus jeunes d'entre nous, chacun a un usage particulier de ce lien universel vers le monde. Il faut donc pouvoir facilement et confortablement, surfer chez soi, sans complication ou attente insupportable.
Si votre débit internet est insuffisant, Agglopolys vous propose de découvrir une solution innovante : l'ADSL par satellite, et vous offre même une subvention de 100 euros pour toute souscription d'un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix.

**Haut Débit, Très Haut Débit, quelle différence ?**
Bien que les définitions soient variables d'un pays à l'autre et évoluent très vite au fil du temps, on peut considérer que le Très Haut Débit commence à partir de 30 Méga bit/seconde. Le Haut Débit se situerait donc en dessous de 20 à 30 Méga bit/seconde. Néanmoins, en deçà de 2 Mbit/seconde, le débit est considéré comme très faible et nettement insuffisant au regard des besoins et pratiques actuels.

**Pourquoi une subvention ADSL par satellite ?**
Il existe encore, dans certains secteurs de l'agglomération blésoise, de nombreuses zones mal desservies, c'est-à-dire dont le débit est inférieur à 2 Mbit/seconde. Des différences d'accès à Internet qui créent des inégalités flagrantes entre les citoyens.
Là où aucune technologie ne passe (téléphonie filaire et 3G), ou lorsque ces technologies sont défaillantes, le satellite est une solution très intéressante.
La Communauté d'Agglomération de Blois souhaite donc aider les habitants qui souhaitent souscrire un abonnement internet par satellite.

**Et la fibre optique ?**
Bien que le déploiement du Très Haut Débit via la fibre optique se précise et que l'accès à cette technologie devrait être possible d'ici 2020 pour la plupart des ménages de notre territoire, un certain nombre d'entre vous ont besoin d'une solution dès à présent !

**Le montant de la subvention**
100 euros pour toute souscription d'un abonnement Internet par satellite auprès de l'opérateur de votre choix.
Cette subvention est versée indistinctement que vous achetiez les équipements compatibles ou inclus dans le pack satellite ou que vous louiez le matériel dans le cadre de votre abonnement.

**Les modalités pratiques pour obtenir la subvention**

Qui peut bénéficier du dispositif ?

Tout particulier, commerçant, artisan ou association, dont les locaux d'habitation ou professionnels sont situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles pour l'année en cours.

**Quelles sont les conditions techniques pour bénéficier de la subvention ?**

Deux cas de figure peuvent se présenter :

Soit la ligne téléphonique, qui dessert l'habitation ou le local professionnel, a un débit pour l'ADSL inférieur à 2 Mbit/s.

Soit l'habitation ou le local professionnel ne dispose pas d'une ligne téléphonique.

**Concrètement, comment procéder ?**

1- Testez votre débit sur internet (tapez « test de débit » sur un moteur de recherche) ou demandez à votre opérateur téléphonique une attestation d'inéligibilité à l'ADSL avec un débit de plus de 2 Mbit/s.

2- Si votre débit est effectivement inférieur à 2 Mbit/s, téléchargez la convention et le formulaire de demande de subvention sur www.agglopolys.fr et renvoyez-les nous avec les pièces justificatives demandées.
Nous pouvons aussi vous les envoyer sur demande.

3- Attendez de recevoir une lettre de confirmation d'Agglopolys pour souscrire un abonnement internet par satellite auprès de l'opérateur de votre choix.

4- La subvention vous sera versée dans un délai de 60 jours maximum à réception, dans nos services, de la copie du contrat signé avec un fournisseur et d'un relevé d'identité bancaire.

Pour tout renseignement : Agglopolys - Service Aménagement de l'Espace - 34 rue de la Villette - 41000 Blois - Tél.02 54 56 51 52 - www.agglopolys.fr

Dionysiens, vous pouvez être exaspérés ou simplement contrariés par la lenteur du débit de votre Internet. Pour autant, nous ne vous conseillons pas d'investir aujourd'hui dans le satellite mais plutôt d'être patients, comme vous avez appris à l'être depuis de longtemps devant vos écrans. Comme je l'ai écrit dans l'édito, le haut débit arrive avant la fin de l'année 2013.
Toutefois, pour ceux qui n'auront pas notre chance (certains de nos voisins de La Chaussée Saint-Victor ou de Villerbon par exemple), la démarche d'Agglopolys est intéressante.

Benoit SIMONNIN

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Carapattes : le réseau est en marche, suivez-nous !**

Depuis plusieurs années, des petits groupes sillonnent nos communes : ce sont les lignes Carapattes d'Agglopolys. Composées d'enfants des écoles primaires et d'adultes bénévoles, ils se rendent chaque matin à l'école en partant du bon pied et en toute sécurité. Ils dialoguent avec les camarades, redécouvrent les saisons, mais aussi apprennent à traverser une rue, à appréhender les situations dangereuses, bref à devenir autonomes. Pourquoi ne pas profiter de la rentrée scolaire de septembre 2013 pour rejoindre ces lignes ?

**Comment ça fonctionne ?**

Un groupe d'écoliers (du CP au CM2), conduit par des adultes, effectue le trajet de leur domicile jusqu'à l'école à pied.
• Ces « car à pattes » empruntent un itinéraire convenu, conçu pour être rapide et direct, tout en privilégiant la sécurité.
• Comme une ligne de bus normal, ils fonctionnent avec des arrêts fixes, spécifiques, repérables et à des horaires réguliers.
• Les enfants attendent à ce point d'arrêt que leurs camarades et accompagnateurs passent les récupérer. Ils intègrent alors le groupe et débutent leur chemin vers l'école.

**Les avantages :**

**Pour l'enfant :**
• C'est plus agréable d'être avec les camarades sur le chemin de l'école et de se familiariser avec son quartier.
• Marcher participe à la lutte contre l'obésité.

**Pour le professeur d'école :**
• Les élèves arrivent à l'école à l'heure apaisés et sereins. Leur activité physique favorise leur concentration.

**Pour le directeur de l'école :**
• C'est une illustration d'action du développement durable pédagogique.

**Pour les parents ou grands-parents :**
• Les Carapattes permettent de passer plus de temps avec les enfants et de créer du lien social et intergénérationnel.

**Agglopolys à vos côtés**
Agglopolys vous aide dans la mise en place d'une ligne Carapattes dans votre école et met à votre disposition du matériel pour les enfants et leurs accompagnateurs : brassards fluorescents pour les enfants, gilets de sécurité, panneaux stop pour les parents ou grands-parents.

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez : Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys - Service transports - Tél. : 02 54 90 35 35 – www.agglopolys.fr

## Bénéficiez d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

La Communauté d'Agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux afin de concilier nos besoins de mobilité avec les impératifs de santé publique, de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores. C'est pourquoi Agglopolys vous rembourse jusqu'à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique !

**Qui peut bénéficier du dispositif ?**
Tout particulier résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois, dans la limite d'un vélo par famille (même nom, même adresse) et dans la limite des crédits budgétaires alloués à l'opération. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, le cachet de la Poste faisant foi.

**Concrètement, comment procéder ?**
Repérez le vélo que vous souhaitez acheter chez un des distributeurs et réparateurs partenaires de l'opération (liste disponible sur www.agglopolys.fr ou par téléphone) et demandez-lui un devis ainsi que le certificat d'homologation du vélo.
Téléchargez la convention et le formulaire de demande de subvention sur www.aggloplys.fr et renvoyez-les avec les pièces justificatives demandées.
Ils peuvent aussi vous être envoyés sur demande.
Attendez de recevoir une lettre de confirmation d'Agglopolys puis achetez le vélo souhaité. La subvention vous sera versée dans un délai d'un mois à réception de la facture, du ticket de caisse et d'un relevé d'identité bancaire.

Pour tout renseignements : Agglopolys, service développement durable, tél. 02 54 56 51 52
www.agglopolys.fr

# LOISIRS

## Le Jeu de Paume

Faute d'équipements sportifs et culturels conséquents sur son territoire, Agglopolys a lancé le chantier du Jeu de Paume : un équipement à vocation sportive, culturelle et économique qui verra le jour à Blois en 2016.

Un équipement multifonctionnel

**Vocation sportive**

Accueil des manifestations sportives en salle de niveau national (notamment le basket).
Capacité : 2 500 places assises en gradins.

**Vocation culturelle**

Accueil de spectacles et d'évènements avec des configurations multiples.
Capacité : 4 000 personnes debout / 1 000 personnes assises

**Vocation économique**

Accueil de séminaires, congrès, etc. grâce aux 450 m² de salons modulables et espaces traiteurs dédiés.

**Le concept architectural**

Le Jeu de Paume sera situé **avenue de Châteaudun** à **Blois**, à l'entrée nord de la ville, sur une ancienne friche industrielle devenue un quartier en plein développement.

L''équipement présentera un parvis urbain et planté au Nord et une coulée verte agrémentée de gradins végétalisés qui assurera une transition avec la rue Claude Bernard, au Sud. Un Street Park sera intégré à l'environnement paysager.

Le cabinet d'architecture Groupe 6 s'est inspiré du patrimoine architectural de la région pour imaginer le futur bâtiment : forme métallique très anguleuse, volumes plissés et nerveux, inspirés des toits d'ardoise. Sur la façade sud, une plaque de verre bardée de lames offrira transparence et lumière.
Le cœur de l'équipement sera en bois.
Un soin particulier sera apporté à l'acoustique pour protéger au mieux le voisinage.

**Composition de l'équipement**

- Une **salle principale** de 1 472 m² modulable qui pourra revêtir une vingtaine de configurations différentes : "Sport" avec des gradins", "Concert", "Spectacle intimiste", "Séminaire-Conférence"...
- Une **salle annexe** de 1 056 m² qui pourra être utilisée comme lieu d'entraînement sportif ou pour des salons.
- Des **espaces de réception** modulables de 450 m²

**Calendrier et budget**

**2010 :** Étude de faisabilité, pré-programme et programme
**Octobre 2012 :** Lancement de la procédure pour déterminer le choix du maître d'œuvre
**2013 :** Avant-projet sommaire et avant-projet définitif
**Fin 2013 :** Dépôt du permis de construire
**Septembre 2014 :** Lancement des travaux
**Mai 2016 :** Fin des travaux

Le montant global de l'opération est estimé à 24,35 M€ HT.

**Le Jeu de Paume en chiffres**

- 20 763 m² : la surface des aménagements extérieurs
- 6 725 m² : la surface totale des bâtiments
- 2 500 places en mode "Sport"
- 4 000 places en mode "Concert"

**Pourquoi le nom du "Jeu de Paume" ?**
Le nom du futur équipement a été choisi en hommage aux premières salles sportives de Blois qui étaient des Jeux de Paume.
Ce nom évoque par ailleurs le serment de 1789 : preuve que la salle aura plusieurs fonctions.

## Les animations de la piscine Tournesol pour la rentrée scolaire 2013

Après les plaisirs de l'eau de l'été, il est déjà temps de penser à la rentrée sportive aquatique... des plus petits comme des plus grands.

La piscine Tournesol propose notamment de l'aqua kid, de l'aquagym, de l'apprentissage adulte, du perfectionnement ados, du sport adapté ou encore des animations spécifiquement réservées aux seniors.

Découvrez toutes les animations proposées au 02 54 52 01 30 (piscine Tournesol) ou sur www.agglopolys.fr

***Piscine Tournesol – Rue Samuel de Champlain***
***41000 Blois***

# CULTURE

## Le réseau Cadences : 11 écoles de musique à votre portée

Les 11 écoles du réseau Cadences, réparties sur le territoire d'Agglopolys, sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent découvrir, apprendre ou approfondir l'enseignement de la musique.

Elles permettent aux artistes en herbe, musiciens amateurs ou élèves en voie de professionnalisation de développer leur créativité et leur talent, accompagnés par une équipe pédagogique animée par le désir de transmission de leur art. Bois, claviers, cordes, cuivres…
Les écoles de musique offrent un large panel d'activités. L'ensemble des directeurs de ces écoles sont à votre disposition pour vous guider et vous éclairer dans vos choix, n'hésitez pas à les contacter.

**Tarifs**
Pour favoriser l'accès de tous aux enseignements artistiques, les 11 écoles du réseau Cadences proposent un tarif modulé en fonction du quotient familial.

**Tarif pour les habitants d'Agglopolys :**
- Pratique collective seule : 25 €/an
- Éveil et formation musicale : **de 25 € à 150 €/an**
- **Cursus** complet : formation musicale, discipline instrumentale et/ou vocale, pratique collective : **de 50 € à 300 €/an**
- Location d'instrument: **de 60 € à 180 €/an.**

Pour connaître les coordonnées de l'école la plus proche de votre domicile : www.agglopolys.fr

**Deux nouveautés cette année au Conservatoire de Blois-Agglopolys**

**- La création d'une filière « voix pour enfants » :**
- Faire de la voix un instrument à part entière,
- Chanter en chorale, encadrée et formée par une enseignante en chant choral diplômée d'État en direction d'ensembles vocaux,
- Aborder différents répertoires,
- Se produire en concert,
- Faire des rencontres musicales.

Inscriptions ouvertes pour les enfants scolarisés en CE1 ou CE2 (possibilité de suivre un double cursus - instrumental et vocal).
Contenu du cursus :
- Cours hebdomadaires : 1h15 de chant choral et 1h à 1h30 de formation musicale
- Présence aux répétitions et concerts du groupe - en 2013/14 réalisation d'un conte musical

Une progression dans le cursus d'études est prévue pour les années futures avec la création d'autres groupes de chorales, ensuite une pratique du chant en petits groupes à partir de 11 ans en fonction de la maturité de la voix, enfin une spécialisation possible en chant lyrique ou en musiques actuelles.

**- L'enseignement du jazz au département Musiques d'aujourd'hui :**
Cette discipline intègre l'offre de formation du Conservatoire ; ainsi, le département « Musiques d'aujourd'hui » proposera à la rentrée 2013/14 trois pôles : chanson, musiques actuelles et jazz.
Un cursus diplômant et des ateliers seront proposés.
Un bon niveau instrumental sera exigé, ce pôle n'ayant pas pour objectif l'enseignement instrumental mais bien les éléments du langage de cette discipline.
Possibilité de suivre un double cursus : classique et jazz

***Renseignements au secrétariat du Conservatoire de Blois-Agglopolys-Musique & Théâtre, tél. 02.54.55.37.30.***

## Enseignement du théâtre

Le Conservatoire est un équipement culturel de la Communauté d'Agglomération de Blois spécialisé dans l'enseignement artistique. Depuis 2011, il s'est ouvert à l'enseignement du théâtre. Lieu ressource, il a vocation à former des élèves pour leur permettre d'acquérir une autonomie dans une pratique artistique et de préparer à un enseignement supérieur d'art dramatique.

**Au programme des études « théâtre »**
Travail sur l'imaginaire, la présence, la voix, travail corporel, rapport au texte, réalisation de projets, culture artistique, telles sont les orientations de la formation, de la découverte à l'apprentissage jusqu'à l'autonomie.
Les formations hors cursus s'organisent sous forme d'ateliers hebdomadaires avec un enseignement adapté.

**Un espace dédié à l'enseignement**
Une grande salle parquetée, située à proximité du théâtre Peskine (rue du Lieutenant Godineau à Blois), des vestiaires/loges composent cet espace. Accès privilégié à l'espace scénique du théâtre Peskine.

***Renseignements et dossiers d'inscription : Conservatoire de Blois-Agglopolys - 6, rue Franciade à Blois - Tél. : 02 54 55 37 30 – www.agglopolys.fr***

### Les ateliers de l'école d'art : pour tous !

L'école d'art de Blois-Agglopolys propose des ateliers pour enfants, adolescents et adultes, débutants ou expérimentés, leur permettant d'appréhender toutes les formes d'art. En voici quelques extraits.

**Les ateliers du mercredi à partir de 6 ans**
Ateliers pour les 6/7 ans, 7/8 ans, 9/11 ans, 12/14 ans et 15/18 ans.
De 13h45 à 15h45 ou de 16h à 18h.

**Les ateliers étudiants**
Ces ateliers sont ouverts aux étudiants et lycéens qui souhaitent préparer un concours d'entrée en école d'art, afin qu'ils puissent se constituer un dossier personnel solide.
Ils sont également ouverts aux étudiants actuellement en formation artistique qui souhaitent consolider leur apprentissage.

**Les ateliers adultes**
Ouverts à tous, quels que soient vos envies et votre niveau, les ateliers adultes vous proposent une palette de disciplines artistiques. Public : à partir de 18 ans.
Ateliers proposés : céramique, dessin, sculpture, peinture, modelage...

**Tarifs**
Tarifs en fonction du quotient familial. Pour les **résidents de la Communauté d'agglomération de Blois : enfants et adolescents : de 21 à 128 € ; étudiants et adultes : de 41 à 246 €.**

Inscriptions à partir du mercredi 21 août 2013 **à 9h et les jours suivants de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.**
Demande de dossier d'inscription et renseignements : tél. 02 54 55 37 40.
Pour en savoir plus : www.agglopolys.fr

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

# BESOIN D'UNE INFO, D'UN CONSEIL ?

**POINT BUS**
2 PLACE VICTOR HUGO
41000 BLOIS

02 54 78 15 66

Nos conseillers vous reçoivent :
du lundi au vendredi de 8h 30 à 18h 30 et le samedi de 9h 30 à 12h 30 puis de 13h 30 à 17h.

**CIAS DU BLAISOIS**
4 RUE DES CORDELIERS
BP 719 - 41004 BLOIS

02 54 57 41 20

Nos conseillers vous reçoivent :
du lundi au jeudi de 9h à 12h 30 puis de 13h 30 à 17h et le vendredi de 10h à 12h 30 puis de 13h 30 à 17h.

INFORMATION COMPLÈTE SUR LE NOUVEAU RÉSEAU AZALYS SUR **WWW.TUB-BLOIS.FR** À PARTIR DE FIN JUIN, ET DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES FIN JUIN ET FIN AOÛT.

**À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2013**

# LES TARIFS SOLIDAIRES DU NOUVEAU RÉSEAU DE BUS

azalys

*Le 2 septembre 2013 votre réseau de bus se métamorphose : TUB devient AZALYS avec des itinéraires plus simples et plus directs, des horaires identiques du lundi au samedi et de septembre à juin, une desserte plus fréquente des lieux publics, une desserte de soirée, une navette de centre-ville...*

*À cette occasion, les tickets bleus et les abonnements annuels Hermine et Azur gratuits disparaissent au profit de* ***tarifs solidaires, plus équitables et bénéficiant à davantage de personnes.***

**Christophe DEGRUELLE**
Président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois

## UNE TARIFICATION ADAPTÉE À VOS REVENUS

**La tarification solidaire est uniquement basée sur les revenus du foyer.**

En fonction de votre Quotient Familial CAF*, vous et chaque membre de votre foyer bénéficiez **d'une réduction de 50 %, 75 % ou 90 %** sur l'abonnement normal.

| QUOTIENT FAMILIAL (QF) | RÉDUCTION PAR RAPPORT AU PLEIN TARIF | PRIX DE L'ABONNEMENT MENSUEL | PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL | PRIX DE LA CARTE « SCOLAIRE » |
|---|---|---|---|---|
| QF ≤ 380 | -90% | 2,80 € | 29 € | 0 € |
| 381 ≤ QF ≤ 560 | -75% | 7 € | 74 € | 0 € |
| 561 ≤ QF ≤ 650 | -50% | 14 € | 147 €** | 0 € |

*ou 12,25 € par mois pendant 12 mois si vous optez pour le prélèvement automatique.

**La prime transport**, c'est-à-dire l'obligation de remboursement de 50% de votre abonnement par votre employeur, **peut se cumuler à cette réduction.**

Et pour les enfants domiciliés et scolarisés dans une des communes d'Agglopolys, dans un établissement du premier ou second degré, **la carte « Scolaire » est gratuite si votre Quotient Familial est inférieur à 650.** Cette carte permet d'effectuer uniquement des trajets domicile – établissement scolaire aux heures et jours de cours.

Pour voyager librement toute l'année sur tout le réseau AZALYS, la carte « Scolaire » peut être complétée **par un coupon « Scolaire Illimité »**, mensuel (6 €; 3 € à partir du 3e enfant) ou annuel (60 €; 30 € à partir du 3e enfant).

## COMMENT BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE ?

### 1. VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF

Pour établir votre carte, rendez-vous au Point Bus, muni de :

- **Une attestation de paiement CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figure votre QF* et le nom des bénéficiaires. Vous pouvez imprimer cette attestation aux bornes de la CAF ou sur le site internet www.caf.fr.
Vous pouvez également appeler la CAF pour la recevoir par courrier.
- **2 photos d'identité et une pièce d'identité** par personne.

### 2. VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF

ÉTAPE 1. Rendez-vous au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers à Blois, pour le calcul de votre QF, muni de votre :

- **Avis d'imposition ou de non-imposition**
- **Livret de famille et une pièce d'identité**

Et selon votre situation :

- **Dernier décompte de versement** de prestations par votre caisse d'allocations (MSA, etc.)
- **Dernier décompte de versement des allocations chômage**
- **Notification ou rejet par Pôle Emploi du mois en cours**
- **3 derniers bulletins de salaire, rémunération de stage**
- **Dernier versement de Sécurité Sociale** : pension d'invalidité, indemnités journalières, rente du travail
- **Justificatif de pension alimentaire**
- **Bilan comptable pour les commerçants**

ÉTAPE 2. Une fois cette démarche faite, rendez-vous au Point Bus muni de :

- **L'attestation** délivrée par le CIAS mentionnant votre QF et le nom des bénéficiaires
- **2 photos d'identité et une pièce d'identité** par personne

* **Quotient Familial CAF (QF)** : il sert de base au calcul de votre taux de réduction. Il est établi de la manière suivante : (1/12e des revenus annuels + montant mensuel des prestations sociales) / nombre de parts.

## Toute l'année vivez la Loire naturellement avec l'Observatoire Loire

Depuis 1992, basée au cœur Blois l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement (soutenue par Agglopolys et le Conseil régional notamment)) développe des activités d'éducation de sensibilisation et d'information au milieu ligérien pour tous les publics. Une équipe d'animateurs qualifiés accueille sur les bords de Loire et à bord de sa flotte composée de bateaux traditionnels amarrés au port de la Creusille, les groupes (scolaires, adultes...) et tous les passionnés de nature et de Loire. Pour la navigation, un éventail de balades (1h, 1h30 et 2h) permet de vivre la Loire en toute convivialité, avec ses ambiances, ses lumières, ses richesses culturelles et naturelles. Au crépuscule vous vivrez avec émotion le coucher de soleil sur la ville, l'observation de familles de castors et vous vous émerveillerez de la grande diversité d'oiseaux. Laissez-vous guider par nos mariniers dans l'histoire de la marine de Loire…

Vous avez envie d'une sortie privative (famille, entreprise, CE…) pour un pique nique, un moment de détente, un anniversaire et autres actions conviviales, contactez l'Observatoire Loire, une équipe de professionnels est à votre écoute pour organiser et animer votre aventure ligérienne. Osez une sortie découverte pour une rencontre inoubliable avec la Loire.

**La Loire s'ouvre à vous…laissez vous porter.**

**Activités pédagogiques scolaires et jeunes (1/2 journée, journée, cycles)** :
Flore, faune, castor, dynamique fluviale, Marine de Loire, qualité de l'eau…
**Conférences à thème (scolaires et grand public)**
Marine de Loire, oiseaux, castor…
Renseignements toutes activités : 02 54 56 09 24

**Navigation au cœur de Blois**
Embarquement port de la Creusille
(Quai Henri Chavigny)
D'avril à octobre 02 54 56 09 24/06 43 63 01 64

### Horaires et tarifs navigation

**Individuel**

**Mai, juin, septembre**
**Balades 1h**
Du mardi au samedi à 15h et 16h15
Adulte : 9€ - Enfant (5/13 ans) : 6,50€ - Forfait 4 pers): 29€

**Juillet et août**
**Balade 1h**
Du lundi au vendredi à 15h et 16h15
Samedi et dimanche 15h, 16h15 et 17h30
Adulte : 9€ - Enfant (5/13 ans) : 6,50€ - Forfait 4 pers): 29€

**Balades de 1h30 et 2h**
**Nature 1h30 :** mardi, jeudi et vendredi à 10h30
Adulte : 13€ - Enfant : 9€ (5/13 ans) - Forfait 4 pers : 43 €
**Au crépuscule 2h** : mardi, jeudi et vendredi à 20h
Adulte : 18€ - Enfants (5/13 ans) : 13€ Forfait 4 pers): 59€
**Contée 1h30 :**
lundi (adulte) et mercredi (enfant) à 18h00 (1h30)
Adulte : 15€ - Enfants (5/13ans) : 13€ - Forfait 4 pers : 50€

**Groupes**
Capacité : 1 bateau = 12 personnes (flotte de 3 bateaux)
**D'avril à octobre**
**Balade 1h ( 1 bateau) :** CE, associations, autres…89€
Centre de Loisirs 65€ - Scolaires 61,80€
**Balade 1h30 (1 bateau)** : CE, associations, autres…130€
Centre de Loisirs 97€. - Scolaires 90€
**Balade 2h** (crépuscule, déjeuners, apéritifs…) : nous contacter

## Vos démarches ...

À la Maison de justice et du droit, il vous est possible de retirer des formulaires, notamment pour les demandes suivantes :

**→ *Demande d'aide juridictionnelle***

Vous pouvez demander cette aide si vous souhaitez trouver un accord amiable avec votre adversaire ou vous êtes ou allez être engagé(e) dans un procès et vous ne possédez pas les ressources suffisantes ou ne bénéficiez pas d'une assurance vous permettant de couvrir ces dépenses. L'aide juridictionnelle vous sera accordée en totalité ou en partie en fonction de vos ressources.

**→ *Saisie du juge aux affaires familiales***

Cette requête est remplie après divorce, séparation de corps ou séparation hors divorce pour fixer ou modifier les modalités d'exercice de l'autorité parentale, la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

**→ *Renonciation à succession***

Si vous êtes héritier, désigné par la loi ou par testament, vous pouvez refuser la succession.

Ces formulaires sont également disponible en téléchargement sur le site www.justice.gouv.fr - rubrique « Droits et démarches », dans « Vos démarches » en cliquant sur « Formulaires pour les particuliers ».

## Adresse et Plan d'accès

**MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT**
3, Place Lorjou 41000 BLOIS
Tél. 02 54 45 16 16 – Fax : 02 54 45 16 25
mjd-blois@justice.fr

En bus : Arrêt Lorjou lignes 2 – 7 ou
arrêt Jean Bart ligne 61

## Liens pratiques

www.justice.gouv.fr
www.vos-droits.justice.gouv.fr
www.service-public.fr
www.cdad41.org

*Mise à jour mars 2013*

www.justice.gouv.fr

# MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT de BLOIS

Accueil et information juridique
de proximité

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

## Qu'est-ce qu'une maison de justice et du droit ?

***S'informer sur ses droits et ses devoirs ...***

Dans les communes ou quartiers éloignés des tribunaux, les maisons de justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil et de permanences juridiques de proximité.

Elles réunissent différents acteurs (avocat, notaire, huissier de justice, conciliateur de justice, associations ...) qui renseignent gratuitement (sauf avocat) et apportent des alternatives à l'action judiciaire.

Ainsi les agents de la MJD peuvent vous proposer une solution adaptée à votre situation :
→ approfondissement de l'analyse juridique par un professionnel du droit (avocat, notaire, huissier de justice, juriste)
→ orientation vers une structure de conciliation ou médiation (conciliateur de justice, association)
→ démarches en vue de saisir une juridiction

## Consultations sur rendez-vous

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la Maison de justice et du droit pour les intervenants ci-après, à l'exception de l'AVEC qu'il convient de contacter directement.

### *Permanences d'information juridique*

→ ***Avocat*** *: répond aux questions d'ordre juridique, après délivrance, à l'accueil de la MJD, d'un bon de consultation moyennant le paiement de 10 euros, sauf pour les bénéficiaires du RSA ou des seules prestations sociales.*
Lundi de 9h à 12h

→ ***Notaire*** *: assure des consultations juridiques sur tous sujets de droit (contrat de mariage, donations, succession, immobilier etc.)*
2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 17h

→ ***Huissier de justice*** *: renseigne sur le constat d'huissier en diverses matières (conflits de voisinage ou de personnes, baux d'habitation, divorce, succession...) et sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, expulsions locatives, loyers impayés, saisie de biens etc.).*
3ème Lundi du mois de 14h à 17h

→ ***Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)*** *: informe en matière de droit de la famille (divorce et séparation hors divorce, tutelle, curatelle etc.)*
Mardi de 14h à 17h

### *Protection des droits, aide aux victimes, conciliation et médiation*

→ ***Délégué du Défenseur des droits*** *: défend les droits et libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, les droits des enfants, lutte contre les discriminations et veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.*
Mercredi 10h à 12h et 13h30 à 17h

→ ***Association d'aide aux victimes et conciliation (AVEC)*** *: accompagne les victimes d'infractions pénales et les aide à surmonter leurs difficultés tant psychologiques que matérielles. (Prendre rendez-vous au 02.54.56.08.48)*
2ème et 4ème Mardi de 9h à 12h

→ ***Conciliateur de justice*** *: permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées (conflits entre particuliers ou avec une entreprise) et en dehors de tout procès.*
1er mercredi du mois de 10h à 12h
2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h (sans rendez-vous) et 14h à 16h
3ème jeudi du mois de 10h à 12h

→ ***Médiation familiale*** *: informe sur le règlement amiable des conflits familiaux (divorce, séparation etc.).*
2ème mercredi du mois de 13h30 à 17h

# PLAN CANICULE 2013

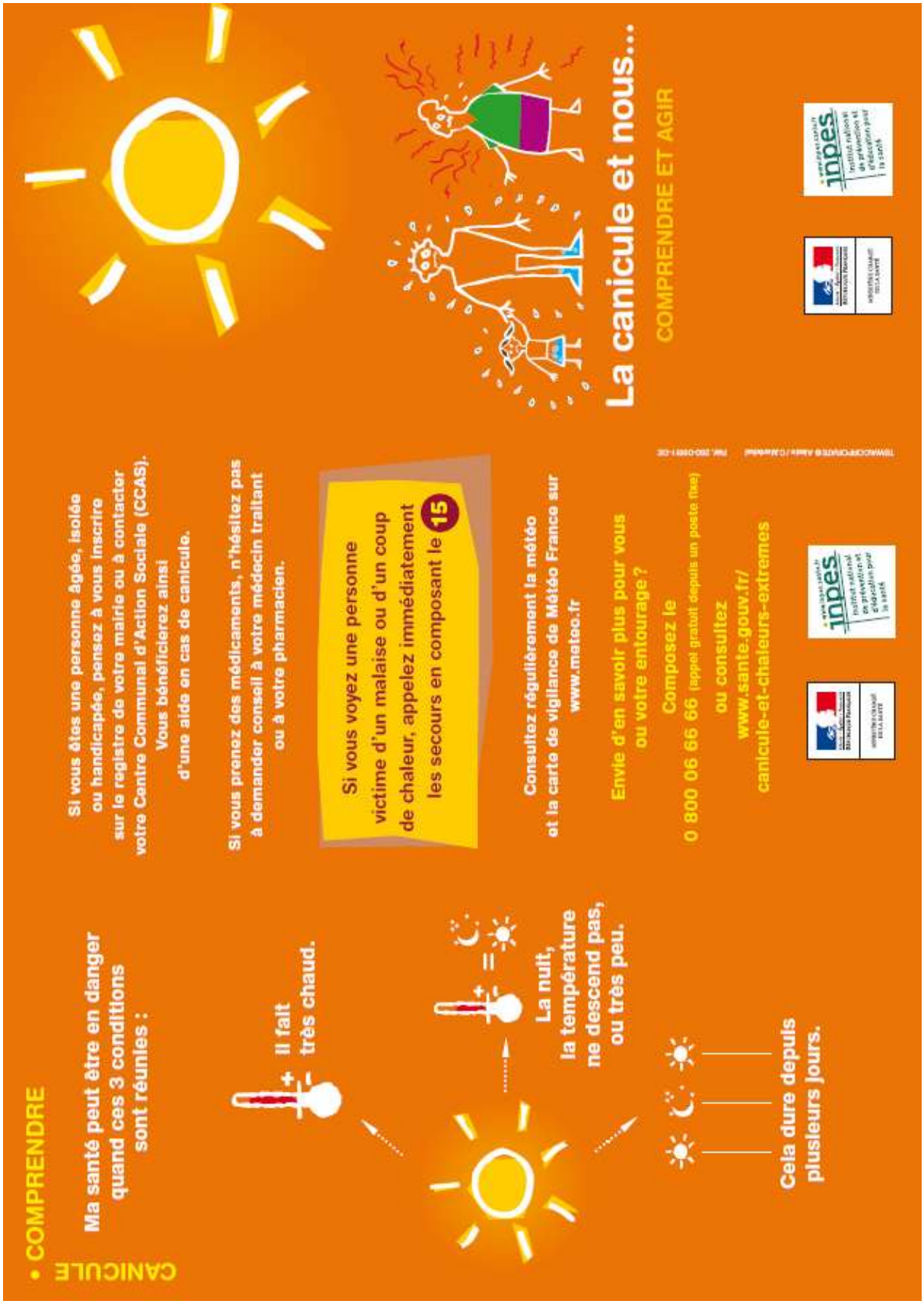

## • COMPRENDRE

CANICULE

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

### Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

### Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

## • AGIR

CANICULE

### Personne âgée

**Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...**

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

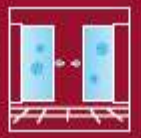

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

### Enfant et adulte

**Je bois beaucoup d'eau et ...**

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.